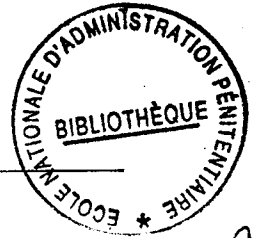


STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR

L'ANNÉE 1884.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1884.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DES SERVICES & DES DIVERS ÉTABLISSEMENTS,

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

PAR

M. L. HERBETTE

CONSEILLER D'ÉTAT,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE.

MELUN

TYPOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE ADMINISTRATIVE.

1887.

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1884.

(33^e année).

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires pour l'année 1884.

De même que pour les années précédentes, ce travail comprend six parties :

- 1° Transfèrements par voitures cellulaires;
- 2° Maisons centrales et pénitenciers agricoles;
- 3° Établissements d'éducation correctionnelle;
- 4° Prisons de courtes peines;
- 5° Dépôt des condamnés aux travaux forcés (Saint-Martin-de-Ré);
- 6° Dépenses et état du personnel.

A chacune de ces parties correspond, dans le rapport placé au commencement du volume, une analyse détaillée des chiffres contenus dans les tableaux statistiques.

Enfin j'ai fait réunir, à la suite de l'état du personnel, les décrets, arrêtés, circulaires et instructions, adressés dans le courant de l'année aux différents agents de l'administration pénitentiaire.

Le fait le plus saillant qui ressorte de l'examen de la statistique de 1884 est la diminution de la population, comme on peut s'en rendre compte par les tableaux comparatifs suivants :

	EFFECTIF au 31 décembre 1884.		EFFECTIF au 31 décembre 1883.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Établissements de longues peines.	14.503	2.005	14.979	2.244
Prisons de courtes peines.	24.195	4.060	24.023	3.994
Maisons d'éducation correctionnelle	5.763	1.318	6.167	1.440
TOTAUX.....	44.461	7.383	45.169	7.678
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	51.844		52.847	

	POPULATION MOYENNE en 1884.		POPULATION MOYENNE en 1883.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Établissements de longues peines.	14.668	2.111	15.111	2.293
Prisons de courtes peines.	22.879	4.206	23.548	4.240
Maisons d'éducation correctionnelle	5.890	1.358	6.373	1.501
TOTAUX.....	43.437	7.675	45.032	8.034
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	51.112		53.066	

L'effectif, au 31 décembre 1884, était donc inférieur de 1.003 individus à celui de l'année précédente, et la population moyenne présentait une différence en moins de 1.954 détenus.

Les journées de détention et la population moyenne ont été ainsi réparties entre les établissements de France et d'Algérie.

	JOURNÉES DE DÉTENTION		POPULATION MOYENNE	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
France	14.096.966	2.750.093	38.516	7.513
Algérie.....	1.801.455	58.924	4.922	161
Totaux.....	15.898.421	2.809.017	43.438	7.674
TOTAUX GÉNÉRAUX...	18.707.438		51.112	

L'ensemble des journées de détention avait été de 19.369.501 en 1883.

LONGUES PEINES

Les établissements de longues peines comprennent les maisons centrales, les pénitenciers agricoles de France et d'Algérie et le dépôt de Saint-Martin-de-Ré, où sont internés les condamnés aux travaux forcés qui attendent leur envoi en Guyane ou en Nouvelle-Calédonie. Le nombre des maisons centrales affectées aux femmes s'est trouvé réduit à cinq, par suite de la suppression de la maison d'Auberive ; d'autre part, le pénitencier agricole de Casabianda a été évacué en partie dans le courant de l'année. Ce sont les seuls changements qu'il y ait lieu de signaler.

France — L'effectif des maisons centrales et établissements assimilés était, au 31 décembre 1884, de 12.737 hommes et 1.943 femmes. Dans ce nombre, les individus de nationalité étrangère figurent pour le chiffre de 1.198 hommes et 80 femmes, soit une augmentation de 9 p. 100, d'une part, et de 4 p. 100, d'autre part, sur les nombres relevés en 1883.

Au point de vue des faits qui ont motivé la condamnation, on remarque pour les hommes, un accroissement des vols simples, et pour les femmes des complicités d'attentat à la pudeur et d'avortement.

Le nombre des individus ayant des antécédents judiciaires s'est abaissé de 80 p. 100 à 76 p. 100 pour le sexe masculin ; il s'est élevé au contraire, pour les femmes, de 47 p. 100 à 52 p. 100. Il convient toutefois d'ajouter que cette augmentation ne s'applique pas à des récidivistes au sens des articles 56 à 58 du code pénal, mais à des femmes ayant subi des condamnations d'un an et au-dessous.

Au moment de l'entrée dans les établissements, on comptait 28 p. 100 d'hommes et 42 p. 100 de femmes, complètement illettrés. L'enseignement a donné des résultats aussi satisfaisants que possible, et ces proportions étaient tombées à la fin de l'année à 6 p. 100 et 3 p. 100 environ.

Sous le rapport de la discipline, on remarque une diminution du nombre des crimes ou délits commis pendant la détention (18 au lieu de 24 en 1883). Les infractions punies par les décisions de justice disciplinaire avaient à peu près les mêmes caractères de gravité que les années précédentes.

L'état sanitaire s'est amélioré pour les hommes ; pour les femmes, le nombre des décès a été légèrement supérieur à celui de 1883 ; mais il y a lieu de croire que cette augmentation a été due à des causes passagères.

Les progrès constatés en 1883 dans l'organisation du travail ont continué en 1884 pour l'un et l'autre sexe, et le rendement moyen par journée de travail s'est sensiblement élevé.

Algérie. — Les maisons centrales et le pénitencier agricole d'Algérie contenaient au 31 décembre 1884 1.631 hommes d'une part et d'autre part 62 femmes, soit 161 hommes et 11 femmes de plus qu'en 1883; mais la population moyenne n'a augmenté que pour les femmes.

Les étrangers ont été au nombre de 175.

Relativement à la criminalité, il convient de noter 14 infanticides commis par des femmes; aucun crime semblable n'était relevé par la statistique de 1883.

La proportion des condamnés pourvus d'antécédents judiciaires s'était légèrement abaissée; de même que celle des individus illettrés au moment de l'entrée dans les établissements.

Les infractions commises en prison ont été moins nombreuses qu'en 1883, surtout pour les hommes.

Enfin l'état sanitaire et les résultats du travail ont été très satisfaisants.

SAINT-MARTIN-DE-RÉ

823 condamnés aux travaux forcés, dont 105 étrangers, sont entrés au dépôt en 1884, au lieu de 894 en 1883, et 981 ont été embarqués à destination de la Guyane ou de la Nouvelle-Calédonie.

On comptait 76 p. 100 d'individus pourvus d'antécédents judiciaires et 14 p. 100 d'illettrés, au lieu de 65 et 22 p. 100 en 1883.

Les renseignements relatifs à la discipline, à la santé et au travail des détenus dénotaient une situation très favorable.

COURTES PEINES

La population totale des prisons départementales, en France et en Algérie, y compris celle des chambres et dépôts de sûreté, était, au 31 décembre 1884, de 24.195 hommes et jeunes gens et 4.060 femmes et jeunes filles, soit 228 individus de plus qu'au 31 décembre 1883. Mais, d'autre part, la population moyenne s'était abaissée de 23.550 à 22.879 pour le sexe masculin, de 4.240 à 4.206 pour le sexe féminin.

L'état sanitaire et disciplinaire n'a donné lieu à aucune observation importante. Sous le rapport du travail, on a remarqué une légère amélioration consistant dans l'augmentation de la proportion des détenus occupés.

MAISONS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Les établissements privés d'Arrentières, de la Borde et de Vailhauquez, affectés aux garçons, ont été supprimés dans le courant de l'année 1884. Par suite, les jeunes gens soumis à l'éducation correctionnelle se trouvaient répartis en 55 établissements, dont 17 pour les filles.

Le mouvement de décroissance signalé en 1883 a été presque aussi considérable en 1884; c'est ainsi que l'effectif total au 31 décembre a diminué de 526 pour les deux sexes et l'effectif moyen de 626, en ce qui concerne la France et l'Algérie réunies.

97 p. 100 des garçons et 87 p. 100 des filles avaient été envoyés en correction à la suite d'acquittements; ce sont les mêmes proportions que l'année précédente.

Sous le rapport des crimes ou délits, on remarquait surtout l'augmentation des cas de mendicité et de vagabondage.

Les enfants ayant des antécédents judiciaires, notamment parmi les garçons, ont été moins nombreux. La situation des familles et le degré d'instruction n'ont pas sensiblement varié.

Sur les 1.554 garçons et 293 filles libérés, on n'en comptait que 115 hors d'état de gagner leur vie, soit par défaut d'intelligence ou d'instruction professionnelle, soit en raison d'infirmités ou du mauvais état de leur santé; les autres avaient appris dans l'établissement un métier agricole ou industriel.

L'enseignement a été régulièrement donné, et, à la sortie de l'établissement, moins de 2 p. 100 des libérés, tant filles que garçons, étaient demeurés illettrés.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

Le service des voitures cellulaires a effectué en 1884 le transfèrement de 22.748 hommes ou jeunes garçons et 2.274 femmes ou jeunes filles; au total 25.022 individus, contre 25.236 en 1883, soit une diminution de 214. (Tableaux I et I *bis*).

Les départements qui ont fourni le plus grand nombre de détenus à transférer sont: pour le sexe masculin, la Seine, 2.549, le Nord, 1.678, les Bouches-du-Rhône, 1.184, la Somme, 617, le Rhône, 599, la Seine-Inférieure, 596, l'Hérault, 575, les Alpes-Maritimes, 491; pour le sexe féminin, la Seine, 253, le Nord, 148, le Rhône, 93, la Seine-Inférieure, 88, le Calvados, 85.

Les tableaux I et I *bis* font ressortir comme suit la destination donnée aux individus de l'un et l'autre sexe suivant leur situation pénale:

	Hommes.	Femmes.
Condamnés aux travaux forcés transférés dans les dépôts . . .	1.004	56
Condamnés à la détention, à la réclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement, transférés à leur destination légale	5.677	669
<i>Individus transférés d'une prison départementale dans une autre prison départementale :</i>		
Pour centralisation au chef-lieu du département	4.749	619
Revenant d'appel reconduits dans les départements d'origine .	1.721	81
Pour les rapprocher de leur destination définitive	11	»
Pour divers motifs	489	43
Dans les asiles d'aliénés	8	»
<i>A reporter</i>	13.659	1.468

<i>Report</i>	13.659	1.468
<i>Transférés d'un dépôt de forçats ou d'une maison centrale</i>		
Dans un autre dépôt ou dans une autre maison centrale ou un pénitencier agricole	960	234
Dans les asiles d'aliénés	16	7
Dans une prison départementale pour divers motifs	188	22
Dans une prison départementale pour les rapprocher de leur destination définitive	2	»
Étrangers expulsés de France, transférés aux frontières	4.925	402
<i>Condamnés libérés transférés</i>		
Dans les dépôts de mendicité	800	88
Dans leurs foyers	51	28
Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine	43	3
<i>Jeunes détenus transférés</i>		
Du lieu du jugement à leur destination légale	1.212	»
D'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre ..	627	2
Transférés aux frais des ministères de la justice, de la marine et de la guerre	261	20
Nombre d'individus évadés en cours de transfèrement	4	»
Totaux	22.748	2.274

Quelques unes des indications sommaires consignées au tableau ci-dessus comportent des explications spéciales :

122 réclusionnaires ont été dirigés de Melun sur Beaulieu et Riom pour cause de réparations aux bâtiments.

L'éventualité de la suppression du pénitencier de Casabianda a motivé l'évacuation sur Nîmes et Riom de 382 individus condamnés à de longues peines et détenus en Corse.

De même la suppression de la maison centrale d'Auberive a entraîné le transfèrement dans d'autres établissements similaires de 234 femmes.

D'autre part, des raisons de santé ont justifié l'envoi de 27 hommes d'une maison centrale dans une autre.

Parmi les hommes transférés d'une maison centrale sur une prison départementale, 188 l'ont été par application de la circulaire du 11 juin 1881 aux termes de laquelle les individus, détenus dans les établissements de longues peines, doivent, à l'expiration de leur peine principale, être extraits de la maison centrale et conduits dans les maisons départementales de correction pour purger les condamnations d'un an d'emprisonnement et au-dessous qu'ils auraient encore à subir.

Enfin 402 hommes et 20 femmes ont été transférés d'une prison départementale dans une autre pour cause d'encombrement, 55 hommes et 2 femmes en raison d'épidémies, 6 par mesure disciplinaire, et 9 femmes par suite de leur état de grossesse.

Les transfèrements de jeunes détenus d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre, s'expliquent par les motifs ci-après :

	Garçons.	Filles.
Suppression des établissements de La Borde, d'Arrentières et de Vailhauquez	293	»
Raisons disciplinaires	124	2
Envois dans des écoles de réforme d'enfants en bas âge ..	74	»
Aptitudes professionnelles	124	»
Raisons de santé	9	»
Rapprochement de la famille	2	»
Remise à une société de patronage	1	»

Le nombre des étrangers expulsés qui s'était élevé en 1883 à 5.581, a été en 1884 de 5.327, dont 4.925 hommes et 402 femmes. Pour chaque nationalité la comparaison entre les deux années donne la proportionnalité suivante :

	HOMMES		FEMMES	
	1884	1883	1884	1883
Angleterre	0,97	0,74	0,98	1,08
Autriche	0,47	0,50	0,49	1,29
Bade	0,39	0,75	0,55	1,08
Bavière	0,47	0,50	0,55	0,21
Belgique	28,02	27,86	26,64	22,58
Espagne	16,28	15,42	14,10	16,77
Etats-Unis d'Amérique	0,88	0,50	0,61	0,43
Hollande et Grand-duché de Luxembourg	1,93	1,74	2,05	0,64
Italie	38,52	30,10	40,64	23,23
Prusse	5,58	12,44	6,49	18,28
Russie	0,63	0,25	0,57	0,43
Suisse	5,68	9,20	6,29	13,98
Turquie	0,18	»	0,04	»
	100	100	100	100

Il ressort de ce tableau que les diminutions portent sur tous les États étrangers, sauf, pour le sexe masculin, sur la Belgique, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Russie et la Turquie ; pour le sexe féminin, la Bavière, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la Hollande et l'Italie.

Quant aux départements dans lesquels les étrangers ont été remis au service des voitures cellulaires pour être transportés aux frontières, on peut faire les rapprochements ci-après :

Pour le sexe masculin :

La Seine a fourni un contingent de.....	627	hommes	au lieu de	864	en 1883
Le Nord —	526	—	—	439	—
Les Bouches-du-Rhône ont fourni un contingent de.....	317	—	—	520	—
Le Rhône	282	—	—	190	—
Les Alpes-Maritimes	261	—	—	328	—

Pour le sexe féminin :

La Seine	110	femmes	au lieu de	137	en 1883
Le Nord.....	98	—	—	111	—
Le Rhône.....	21	—	—	23	—

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

Le nombre des établissements de longues peines qui était de vingt-sept en 1883, pour la France et l'Algérie, s'est trouvé réduit à vingt-six en 1884 par suite de la suppression de la maison centrale d'Auberive affectée aux femmes.

Il restait, par conséquent, au 31 décembre 1884 : en France, quinze maisons centrales de force et de correction et les trois pénitenciers agricoles de la Corse pour les hommes, et cinq maisons centrales pour les femmes; en Algérie, une maison centrale et un pénitencier agricole pour les hommes, et une maison centrale pour les femmes.

La première partie de la statistique comprend les divers renseignements relatifs aux établissements de France divisés suivant l'affectation aux condamnés de l'un ou l'autre sexe; la seconde partie est consacrée aux maisons centrales et aux pénitenciers agricoles de l'Algérie.

FRANCE

HOMMES

Mouvement général d'entrée et de sortie. (Tableau I).

L'effectif au 31 décembre 1883 était de.....	13.120
Le nombre des entrées s'est élevé à.....	6.973
Ensemble.....	20.093
Celui des sorties à.....	7.404
Il restait au 31 décembre 1884.....	12.689

A ces 12.689 détenus, il convient d'ajouter la population du quartier d'aliénés de Gaillon, dont il sera parlé dans l'examen de l'état sanitaire, soit 48 détenus, ce qui porte le total général à 12.737. Si l'on ajoute à l'effectif du 31 décembre 1883 le nombre des aliénés qui était à la même date de 66, on constate une diminution de 449 détenus d'une année à l'autre.

Les journées de détention ayant atteint, y compris celles du quartier de Gaillon, le chiffre de 4.734.075, la population moyenne ressort à 12.934, au lieu de 4.850.549 journées et une moyenne de 13.289 détenus en 1883.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Les jugements ou arrêts, en vertu desquels étaient détenus les 12.689 individus enfermés dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, avaient été prononcés :

Par les cours d'assises.....	6.473	soit	51,01	0/0
Par les tribunaux correctionnels.....	5.690	—	44,84	—
Par les tribunaux militaires.....	526	—	4,15	—

Classés d'après la pénalité, ils se divisaient ainsi :

Travaux forcés.....	18	soit	0,14	0/0
Détention.....	93	—	0,73	—
Réclusion.....	3.663	—	28,87	—
Emprisonnement.....	8.915	—	70,26	—

Ces résultats ne sont pas sensiblement différents de ceux de l'année précédente. Il en est de même pour la durée des peines, ainsi que l'indique le tableau suivant; il convient, toutefois de remarquer une certaine diminution du nombre des longues peines de détention et des peines de 10 ans de réclusion; pour cette dernière catégorie une augmentation correspondante porte sur les peines de 5 ans.

	NOMBRE	1884	1883	
		0/0	0/0	
TRAVAUX FORCÉS	Plus de 5 ans et moins de 10 ans.....	5	27,78	37,50
	10 ans.....	5	27,78	18,75
	Plus de 10 à 15 ans.....	2	11,11	»
	Plus de 15 à 20 ans.....	2	11,11	18,75
	Plus de 20 ans.....	1	5,55	»
	A perpétuité.....	3	16,67	25,00
	18	100	100	
DÉTENTION	5 ans.....	9	9,68	9,78
	10 ans.....	24	25,81	17,39
	Plus de 10 à 15 ans.....	9	9,68	3,26
	Plus de 15 à 20 ans.....	51	54,83	69,57
	93	100	100	
RÉCLUSION	5 ans.....	1.580	43,13	39,02
	Plus de 5 ans et moins de 10 ans.....	1.511	41,25	41,37
	10 ans.....	496	13,54	17,38
	Plus de 10 à 15 ans.....	28	0,76	0,58
	Plus de 15 à 20 ans.....	30	0,83	0,97
	20 ans.....	»	»	0,02
A perpétuité.....	18	0,49	0,66	
	3.663	100	100	
EMPRISON- NEMENT	1 an et 1 jour.....	720	8,08	7,76
	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	2.471	27,72	27,96
	2 ans.....	1.897	21,28	21,20
	3 ans.....	1.294	14,52	14,04
	4 ans.....	785	8,80	8,03
	5 ans.....	1.493	16,75	17,86
	Plus de 5 à 7 ans.....	120	1,34	1,51
	Plus de 7 ans et moins de 10 ans.....	51	0,57	0,59
	10 ans.....	77	0,86	1,00
	Plus de 10 à 15 ans.....	6	0,07	0,04
	15 ans.....	1	0,01	0,01
	8.915	100	100	

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableau III).

Ce tableau présente le classement des crimes et délits suivant le degré de perversité présumée de leurs auteurs.

On peut distinguer cinq catégories :

- 1^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, meurtre connexe à un autre crime ou délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, incendie, pillage, etc..... 3.421
- 2^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute simple ou frauduleuse, escroquerie, vol simple, faux en écriture, supposition d'enfants, complicité d'attentat à la pudeur, d'infanticide et d'avortement, etc..... 5.609
- 3^e Catégorie. — Évasion, faux dans les passeports, ivresse publique, mendicité, rupture de ban, vagabondage..... 619
- 4^e Catégorie. — Adultère, attentat à la pudeur, bigamie, viol, coups et blessures, meurtre non connexe à un autre crime ou délit, outrage aux fonctionnaires, etc..... 2.982
- 5^e Catégorie. — Arrestation illégale, contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpation de fonctions, homicide par imprudence, insoumission, désertion, etc..... 58

Comparés avec ceux de l'année 1883, ces chiffres donnent comme proportions :

	1884	1883
	0/0	0/0
1 ^{re} Catégorie.....	26,96	27,80
2 ^e —	44,20	41,27
3 ^e —	4,88	6,52
4 ^e —	23,50	23,72
5 ^e —	0,46	0,69
	100	100

La différence la plus sensible résulte de l'augmentation des crimes et délits de la deuxième catégorie. On voit en effet, en se reportant au tableau n° III, que les détenus pour vol simple sont beaucoup plus nombreux. Pour toutes les autres catégories il y a au contraire une diminution sur l'année précédente, notamment pour la troisième, qui comprend les détenus pour mendicité, rupture de ban et vagabondage.

Répartition par départements (Tableau IV).

Les 12.689 individus détenus dans les maisons centrales et les

pénitenciers agricoles de France, au point de vue du lieu de leur condamnation, venaient de :

France	12.039
Algérie.....	607
Colonies françaises et pays de protectorat.....	26
Principauté de Monaco.....	17

Le contingent judiciaire du département de la Seine était de 1.979 (15,50 p. 100), soit 1 p. 100 environ de moins qu'en 1883.

Condamnés étrangers (Tableau V).

Le nombre des individus de nationalité étrangère qui était, au 31 décembre 1883, de 1613, s'est abaissé à 1198, au 31 décembre 1884. A ne consulter que ces chiffres, on pourrait croire que le mouvement d'accroissement constant signalé dans la statistique dernière a subi un temps d'arrêt ; mais la différence provient de ce que, depuis 1884, les condamnés originaires de la Régence de Tunis n'ont plus été comptés comme de nationalité étrangère. En 1883, les individus de cette catégorie figuraient à la statistique pour 448. Sans cette modification, on constaterait au contraire une légère augmentation.

Par ordre numérique, les États qui ont fourni le plus grand nombre de condamnés sont :

	1884	1883
Italie ..	486	473
Belgique	235	218
Allemagne.....	137	187
Espagne.....	88	80
Suisse.....	87	76
Angleterre.....	54	49
Autriche-Hongrie.....	36	27

Tous les contingents, sauf celui de l'Allemagne, sont en augmentation sur ceux de l'année 1883.

Les renseignements tirés des tableaux VI à IX, sont relatifs à l'âge, la durée de la captivité, l'état civil, la religion, la profession des détenus. Les proportions de l'année 1883 placées en regard des chiffres de 1884 permettront de juger facilement les changements qui se sont produits dans la composition de l'effectif.

Age des condamnés (Tableau VI).

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Plus de 16 à 20 ans	1.147	9,04	8,70
— 20 à 25 ans	2.415	19,03	19,82
— 25 à 30 ans	2.470	19,47	19,38
— 30 à 40 ans	3.102	24,44	24,56
— 40 à 50 ans	1.973	15,55	15,18
— 50 à 60 ans	1.101	8,68	8,39
— 60 à 70 ans	396	3,12	3,25
— 70 ans	85	0,67	0,72

Durée de la captivité (Tableau VI).

	1884	1883
1 ^{re} année	4.971	39,80
2 ^e année	3.760	29,63
3 ^e année	1.797	14,16
4 ^e année	1.032	8,13
5 ^e année	589	4,64
Après la 5 ^e année	540	4,26

État civil (Tableau VII).

	1884	1883
Célibataires ou veufs { Sans enfants	8.563	67,48
{ Ayant des enfants	522	4,11
Mariés	2.680	21,12
{ Ayant des enfants	924	7,29
{ Sans enfants		7,36

Religion (Tableau VIII).

	1884	1883
Catholiques	11.751	92,61
Protestants	348	2,74
Israélites	48	0,38
Mahométans	539	4,25
N'appartenant à aucun culte	3	0,02

Professions (Tableau IX).

	1884	1883
Propriétaires, rentiers	95	0,75
Professions libérales	356	2,81
Employés	700	5,52
Commerçants, fabricants	507	4,00
Professions alimentaires	342	2,69
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	1.183	9,32
Industrie du bâtiment et du mobilier	1.999	15,75
Ouvriers agricoles, journaliers	5.932	46,75
Professions nomades	453	3,57
Militaires et marins	540	4,26
Vagabonds, mendiants	135	1,06
Individus à la charge de leur famille	447	3,52

L'ensemble de ces chiffres présente peu de différences d'une année à l'autre. On peut cependant remarquer, au sujet des professions, que le nombre des ouvriers manuels avait légèrement diminué, tandis que celui des propriétaires, des commerçants et des individus adonnés à des professions libérales subissait une augmentation.

Antécédents judiciaires (Tableau X).

D'après les renseignements fournis par la statistique de 1884, la population des détenus ayant encouru antérieurement une ou plusieurs condamnations, ou n'ayant été renfermés que dans des établissements d'éducation correctionnelle s'était notablement abaissée; elle n'était plus que de 76,44 p.100, au lieu de 80,68 p.100 en 1883, chiffre qui excédait lui-même de quelques centièmes celui de 1882.

La différence en moins est donc de 4,24 p. 100. Le tableau suivant permet d'apprécier par comparaison comment cette différence se répartit entre les catégories.

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Récidivistes proprement dits, condamnés (art. 56 à 58 C. P.)	une fois	1.835	14,46
	deux fois	880	6,94
	trois fois	485	3,82
	quatre fois	275	2,17
	plus de quatre fois	488	3,85
Condamnés à un an et au-dessous.	une fois	1.722	13,57
	deux fois	1.192	9,38
	trois fois et plus	2.358	18,58
N'ayant été renfermés que dans des établissements d'éducation correctionnelle	465	3,67	4,89
	9.700	76,44	80,68

La diminution s'applique donc à toutes les catégories indistinctement, et notamment à celles des individus ayant subi antérieurement à leur dernière peine plus de quatre condamnations, ou ayant été envoyés comme jeunes détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle.

Le nombre des condamnés soumis à la peine accessoire de la surveillance ne représentait au 31 décembre 1884 que 28 p.100 de la population totale, soit une diminution de 3 p.100 environ sur l'année précédente.

Parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail
(Tableau XI).

Il est concédé aux condamnés sur le produit de leur travail un certain nombre de dixièmes, qui varie selon la nature de la peine, le nombre des condamnations antérieures entraînant la récidive. Suivant leur conduite pendant la détention des réductions ou augmentations peuvent en outre être infligées ou accordées par le ministre à titre de punition ou de récompense.

Les 12.689 détenus recevaient au 31 décembre 1884 :

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL
1 dixième.....	5	»	70	449	524
2 dixièmes.....	5	»	130	415	550
3 —	6	»	459	732	1.197
4 —	2	»	2.911	1.460	3.373
5 —	»	93	93	5.844	7.030
6 —	»	»	»	15	15
	18	93	3.663	8.915	12.689

En aucun cas les condamnés ne peuvent toucher plus de six dixièmes, et l'on voit par les chiffres ci-dessus que c'est presque par exception que cette part est attribuée à quelques uns d'entre eux. Leur nombre, au 31 décembre 1884, est cependant un peu supérieur à celui de la dernière statistique.

Instruction des condamnés à leur entrée dans les établissements
(Tableau XII).

Les renseignements suivants font ressortir la comparaison des deux années 1883 et 1884:

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Illettrés.....	3.622	28,54	30,08
Sachant lire	1.287	10,14	11,91
— lire et écrire.....	4.029	31,75	30,48
— lire, écrire et calculer	2.749	21,67	19,00
Possédant l'instruction primaire complète ..	726	5,72	6,60
— une instruction supérieure à l'instruction primaire	276	2,18	1,93
	12.689	100	100

Le niveau de l'instruction était donc légèrement plus élevé qu'en 1883. Cette constatation viendrait corroborer celle qui a été faite ci-dessus au sujet du tableau n° IX, où l'on a vu que le nombre des individus exerçant des professions libérales et les professions de propriétaires et de commerçant était supérieur à celui de l'année précédente.

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

Le nombre des détenus présents dans les écoles des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, au 31 décembre 1883 ,

était de.....	3.097
Il y a été admis pendant l'année 1884.....	2.515
Ensemble.....	5.612
Il en est sorti.....	2.895
Le nombre des élèves s'élevait au 31 décembre 1884 à.....	2.717

Cet effectif se répartissait ainsi, comparativement à celui de l'année précédente :

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Illettrés.....	168	6,18	7,14
Sachant lire	388	14,28	13,37
— lire et écrire.....	693	25,51	27,22
Recevant le complément de l'instruction primaire.....	1.463	54,03	52,27
	2.717	100	100

Le nombre des illettrés est inférieur à celui du 31 décembre 1883, tandis que la proportion des détenus recevant le complément de l'instruction primaire est en augmentation.

Pour l'ensemble des élèves qui ont participé à l'enseignement pendant le cours de l'année, la situation était un peu moins satisfaisante : on en compte 21,15 p. 100 n'ayant pas fait de progrès, contre 18,42 p. 100 en 1883. Il est bon d'ajouter, toutefois, que les illettrés proprement dits n'entrent dans cette proportion que pour 4,88 p. 100 au lieu de 5,81, au 31 décembre de l'année précédente.

Dans un certain nombre d'établissements, des cours spéciaux de dessin et de musique ont été suivis par 1.078 condamnés. Enfin on comptait 257.526 mises en lecture, pour 28.575 volumes que contenaient les bibliothèques.

Grâces, Commutations, Récompenses (Tableau XIV).

En 1884, 1.706 condamnés ont été l'objet de mesures de clémence : 1.112 sur la proposition de l'administration, 594 sur leur demande ou celle de leurs familles.

Ces 1.706 décisions gracieuses se décomposaient en :

Remise entière du restant de la peine	492
Commutation de la réclusion en emprisonnement.....	23
de moins de 1 an	789
Réduction sur la peine. } de 1 an à 3 ans.....	339
} de plus de 3 ans à moins de 5 ans.....	29
} de 5 ans et plus	27
Remise de la surveillance à titre spécial	7
Total.....	1.706

En outre, la peine de la surveillance a été remise accessoirement à une autre grâce à 10 condamnés.

Des dixièmes supplémentaires sur le produit de leur travail ont été accordés à 889 condamnés et des virements permanents ont été autorisés en faveur de 11 réclusionnaires, qui ont été admis à disposer d'une partie des sommes versées à leur pécule réserve.

État disciplinaire (Tableau XV).

Il a été déféré aux tribunaux, pour crimes et délits commis pendant la détention, 18 individus, qui ont été condamnés aux peines suivantes :

	Travaux forcés.	Réclusion	Emprisonnement.	TOTAL
Tentative d'assassinat sur un gardien	3	»	»	3
— — — sur des co-détenus	2	»	»	2
Assassinat d'un co-détenu	2	»	»	2
Coups et blessures à des gardiens ou contre-maitres	»	»	3	3
Coups et blessures à des co-détenus	»	»	4	4
Incendie	1	»	»	1
Vol qualifié	»	3	»	3
	8	3	7	18

L'ensemble des crimes et délits est inférieur à celui de l'année précédente, pendant laquelle on en avait relevé 24.

Les infractions déferées aux prétoires de justice disciplinaire se sont élevées à 53.702 :

<i>Infractions</i>	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Larcins	724	1,35	1,52
Voies de fait envers le personnel supérieur — — — les gardiens ou les contre-maitres.....	2	0,004	0,004
Voies de fait envers d'autres détenus	127	0,236	0,226
Rébellion, mutinerie.....	2.576	4,79	5,82
Actes d'immoralité	4.102	7,64	8,05
Infractions au silence.....	331	0,62	0,61
Refus de travail.....	20.844	38,80	37,39
Paresse, négligence dans le travail.....	2.236	4,16	4,09
Usage du tabac.....	3.559	6,63	7,14
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés..	3.287	6,12	4,99
Infractions diverses	3.463	6,45	7,18
	12.451	23,20	22,98
	53.702	100	100
<i>Punitions</i>			
Cellule.....	5.604	10,43	12,19
Salle de discipline	4.615	8,59	7,51
Pain sec	9.137	17,02	19,44
Autres privations alimentaires	18.197	33,883	25,26
Réduction de dixièmes.....	4	0,007	0,002
Amendes.....	6.299	11,73	14,628
Autres punitions.....	2.302	4,29	4,59
Réprimandes.....	7.544	14,05	16,38
	53.702	100	100

Il y a eu 86.249 journées de cellule de punition, prévention ou consignation, 568 de séquestration et 13.846 d'observation et d'isolement ; 34.333 journées de salle de discipline ; 109.560 journées de privation alimentaire, consistant dans le retranchement de tout ou partie des vivres autres que le pain et dans l'interdiction d'acheter des vivres supplémentaires.

Les évasions ont été plus nombreuses qu'en 1883. On compte 6 tentatives et 54 évasions consommées ; parmi ces dernières, 43 réintégrations ont pu être effectuées avant le 31 décembre.

Les établissements dans lesquels ces faits ont eu lieu, sont :

	TENTATIVES	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		CONDAMNÉS REPRIS	CONDAMNÉS NON REPRIS AU 31 DÉCEMBRE 1884
Aniane.....	1	1	»
Embrun.....	»	»	2
Fontevrault..	2	1	1
Gaillon.....	»	1	»
Léos.....	1	»	»
Poissy.....	»	»	1
Casabianda...	»	9	5
Castelluccio..	2	5	»
Chiavari.....	»	27	2
	6	43	11

Comme les années précédentes, presque toutes les évasions se sont produites dans les pénitenciers agricoles de la Corse, où la surveillance est particulièrement difficile, par suite du travail à l'extérieur des établissements.

État sanitaire (Tableau XVI à XXIII).

L'état sanitaire paraît avoir été plus satisfaisant en 1884 qu'en 1883, comme il ressort des chiffres ci-après :

	1884	1883
Nombre de malades traités.....	9.874	9.443
Décès.....	377	454
Nombre de journées d'infirmérie.....	212.725	209.248
Proportion des journées d'infirmérie aux journées de détention.....	4.51	4.33
Durée moyenne de séjour à l'infirmérie.....	21 jours 544	22 jours 16
Proportion des décès au total des malades traités..	3.818	4.82
Proportion des décès à la population moyenne..	2.98	3.43

Il faut constater tout d'abord que, tandis que le nombre des malades augmentait en 1884, augmentation d'autant plus frappante que la population totale diminuait d'une manière sensible, les décès sont devenus moins nombreux, (1 p. 100 de moins qu'en 1883) par rapport au total des malades traités.

Sur les 377 décès, 60 ont eu lieu à Casabianda ; ils ont été occasionnés, comme en 1883, par des fièvres diverses, et particulièrement par des fièvres intermittentes.

Les établissements qui ont eu le plus de décès, eu égard à la population moyenne, sont les suivants :

Casabianda.....	8.47 p. 0/0
Riom.....	5.55 —
Thouars.....	4.57 —
Aniane.....	4.47 —
Beaulieu.....	3.93 —

Les établissements où l'on a constaté proportionnellement le moins de décès sont :

Poissy.....	0.99 p. 0/0
Fontevrault.....	1.07 —
Albertville.....	1.08 —
Chiavari.....	1.84 —

D'autre part, ceux qui présentent la plus forte proportion d'entrées à l'infirmérie par jour, par rapport à la population moyenne, sont :

Casabianda.....	0.51 p. 0/0
Chiavari.....	0.37 —
Embrun.....	0.29 —
Aniane.....	0.25 —
Riom.....	0.24 —

Il ressort de ces indications que les établissements qui ont eu le plus de décès ne sont pas toujours ceux qui ont eu le plus de malades : Thouars et Beaulieu, par exemple, où la mortalité est due, presque intégralement pour le premier et en grande partie pour le second, à des affections de l'appareil respiratoire.

On constate, au contraire, que le pénitencier corse de Chiavari, ne compte qu'un très petit nombre de décès ; il occupe cependant le deuxième rang au point de vue de la fréquence des entrées à l'infirmérie.

On trouvera, dans la statistique, des renseignements très complets sur la répartition des maladies et des décès, d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé des malades au moment de l'entrée dans chacun des établissements.

Sur le tableau n° XXIII, affecté aux cas d'aliénation ou d'épilepsie et aux suicides, il n'y a pas de remarque importante à faire. Le nombre des malades avait peu varié d'une année à l'autre, et l'on relevait trois suicides accomplis et deux tentatives, contre le même nombre de suicides et trois tentatives en 1883.

Quartier d'aliénés de Gaillon.

Les aliénés et les épileptiques du sexe masculin, dont l'état présente un caractère particulier de gravité, sont transférés dans un quartier spécial de la maison centrale de Gaillon.

L'année 1884 a donné lieu au mouvement suivant :

En traitement au 31 décembre 1883.....	66
Entrés pendant l'année.....	18
	Ensemble 84
Sortis.....	36
Effectif au 31 décembre 1884.....	48

Cet effectif comprenait 38 malades atteints d'aliénation mentale et 10 épileptiques.

L'ensemble des malades traités pendant l'année se répartissait ainsi sous le rapport du caractère de la maladie, de l'âge du détenu et de sa catégorie pénale.

NATURE DE L'ALIÉNATION MENTALE	NOMBRE TOTAL DES MALADES TRAITÉS	RÉPARTITION DES MALADES											
		SUIVANT LA CATÉGORIE PÉNALE						SUIVANT L'ÂGE					
		Emprisonnement.	Réclusion.	Travaux forcés.	Travaux forcés continués en réclusion.	Peine capitale commuée en			de 20 à 30 ans.	de 30 à 40 ans.	de 40 à 50 ans.	de 50 à 60 ans.	de 60 à 70 ans.
				Détention.	Réclusion.	Travaux forcés.							
Manie.....	13	6	5	»	1	»	»	1	4	4	3	1	1
Lypémanie générale.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lypémanie partielle.....	37	18	14	2	1	1	1	»	8	15	11	3	»
Folie épileptique.....	3	2	»	1	»	»	»	»	2	»	»	1	»
Folie paralytique (Paralysie générale. Démence paralytique.....	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Démence simple.....	3	»	1	2	»	»	»	»	»	1	1	1	»
Démence sénile.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Idiotie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faiblesse intellectuelle.....	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Simulateurs.....	1	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»
Total.....	59	27	21	5	3	1	1	1	15	21	16	6	1
Épilepsie.....	25	13	10	2	»	»	»	»	12	12	1	»	»
Total général....	84	40	31	7	3	1	1	1	27	33	17	6	1

Le seul fait à noter est la diminution du nombre des malades traités : 84 contre 101 pendant l'année précédente.

On comptait 21.106 journées de détention et une population moyenne de 58 individus.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Il faut distinguer au point de vue du travail les maisons centrales des pénitenciers agricoles.

Dans les premières, l'amélioration signalée en 1883 s'est poursuivie en 1884, tandis que l'on constatait au contraire un ralentissement assez sensible dans les pénitenciers agricoles. Pour ces derniers établissements, le chiffre a fléchi principalement du fait de Casabianda qui accuse seulement une moyenne de 0.2950 par journée de travail et de 0.2173 par journée de détention. L'Administration a commencé en 1884 l'évacuation de cet établissement dont la suppression devait prochainement intervenir. La portion la plus valide de l'effectif a été transférée, et pendant une partie de l'année, il n'est resté à Casabianda que le nombre d'hommes strictement nécessaire à la conservation du domaine avec les condamnés malades dont l'état de santé aurait rendu le déplacement dangereux.

Voici d'ailleurs les moyennes comparées de 1883 et 1884 :

	1884		1883	
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.
Produit moyen par journée de travail.....	fr. 1.1721	fr. 0.4833	fr. 1.1538	fr. 0.6373
Produit moyen par journée de détention.....	0.8589	0.3609	0.4852	0.4739

Les établissements doivent être classés dans l'ordre suivant, d'après le produit moyen de la journée de travail :

Poissy.....	1.5793
Melun.....	1.5488
Nîmes.....	1.3023
Gaillon.....	1.2504
Clairvaux.....	1.2313
Aniane.....	1.2293
Loos.....	1.2118
Riom.....	1.1821
Beaulieu.....	1.1016
Thouars.....	1.0731
Fontevault.....	0.9389
Embrun.....	0.9048
Eysses.....	0.8875
Albertville.....	0.8559
Landerneau.....	0.7826
Chiavari.....	0.6027
Castelluccio.....	0.5921
Casabianda.....	0.2950

Le montant du produit du travail s'est élevé à la somme totale de 3.712.339 fr. 02 c., ainsi répartie :

	FRANCE	CORSE
Pécule des détenus.....	1.596.140 fr. 68.	145.311 fr. 10
Aux entrepreneurs.....	1.269.817 11	» »
Au trésor.....	603.170 73	97.899 40
Totaux	3.469.128 52	243.210 50
Ensemble	3.712.339 fr. 02.	

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

On vient de voir qu'il a été prélevé sur l'ensemble des produits de la main-d'œuvre, dans les maisons centrales, une somme de 1.596.140 fr. 68 c. et dans les pénitenciers de la Corse, de 145.311 fr. 10 affectée, partie au pécule disponible, partie au pécule réserve.

Ces sommes, augmentées des recettes diverses et les dépenses effectuées par les détenus, ont donné lieu au mouvement de fonds suivant :

MAISONS CENTRALES

	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1883.....	254.736 48	931.817 11
Recettes.....	1.090.135 25	749.593 70
Ensemble.....	1.344.871 73	1.681.410 81
Dépenses.....	1.097.558 46	691.451 07
Avoir au 31 décembre 1884.....	247.313 27	989.959 74
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date, soit....	1.908 92	
Ensemble.....	249.222 19	

PÉNITENCIERS AGRICOLES DE LA CORSE

	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1883.....	39.403 00	218.845 94
Recettes.....	99.138 87	104.391 24
Ensemble.....	138.541 87	323.237 18
Dépenses.....	118.147 31	200.991 24
Avoir au 31 décembre 1884.....	20.394 56	122.245 94
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date, soit....	1.057 93	
Ensemble.....	21.452 49	

L'évacuation du pénitencier de Casabianda est la cause de la diminution du pécule réserve pour les pénitenciers agricoles de la Corse, et de l'augmentation que l'on remarque à celui des maisons centrales du continent.

Les moyennes par homme, au 31 décembre 1884, comparées à celles de l'année précédente, sont indiquées ci-après :

	1884		1883	
	Pécule disponible.	Pécule réserve.	Pécule disponible.	Pécule réserve.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
France.....	21 72	86 29	23 25	84 66
Corse.....	17 64	100 53	19 72	103 57

Les dépenses effectuées par les condamnés sur leur pécule disponible se sont élevées à 1.013.796 fr. 64 dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles. Sur cette somme, 921.131 fr. 86 ont été affectés à des dépenses personnelles telles que achat d'aliments, d'effets d'habillements, ports de lettres, etc. et la différence à des dépenses exceptionnelles, secours aux familles, restitutions, etc.

La moyenne des dépenses personnelles par détenu et par journée de détention a été de 0 fr. 1954, contre 0 fr. 1932 en 1883. Voici la comparaison détaillée:

	1884	1883
	fr. c.	fr. c.
Pain et autres aliments	0 1639	0 1631
Effets d'habillement et menus ustensiles .	0 0223	0 0217
Ports de lettres, frais d'actes notariés etc.	0 0092	0 0084
	<hr/>	<hr/>
Moyenne générale	0 1954	0 1932

Le tableau n° XXIX fournit en outre l'évaluation des vivres supplémentaires accordés gratuitement aux détenus par l'administration ou les entrepreneurs. La moyenne, qui est de 0 fr. 0119 par individu, ajoutée à la moyenne des dépenses de cantine en pain et autres aliments, soit 0 fr. 1639, donne une consommation supplémentaire de 0 fr. 1758, contre 0 fr. 1812 en 1883.

Libérés (Tableaux XXX et XXXI).

Pendant l'année 1884, 5.419 détenus ont été libérés: 4.927 par expiration du temps de la peine, et 492 par suite de mesures de grâce.

Le tableau suivant reproduit quelques unes des indications fournies par la statistique, en les rapprochant de celles de l'année 1883; il permet d'apprécier approximativement dans quelles conditions se trouvaient les détenus au moment de leur libération .

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
<i>Antécédents.</i>			
Récidivistes	2.694	49,71	47,79
Soumis à la surveillance	1.312	24,22	28,84
<hr/>			
<i>Destination</i>			
Expulsés comme étrangers	401	7,40	6,63
Incorporés dans les armées de terre et de mer..	345	6,37	4,71
Malades ou infirmes dirigés sur les établis- sments hospitaliers	4	0,07	»
Dirigés sur leur ancien domicile	1.368	25,24	26,36
Dirigés sur une autre localité que leur ancien domicile	3.301	60,92	62,30
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5.419	100	100
<hr/>			
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles...	261	4,82	3,78
Ayant du travail assuré	1.342	24,76	28,27
N'ayant pas de travail assuré	2.892	53,37	53,55
Hors d'état de travailler	139	2,56	2,47
Remis à des sociétés de patronage	35	0,65	0,59
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux .	750	13,84	11,34
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5.419	100	100
<hr/>			
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr...	1.041	19,21	9,01
— — — 60 à 100 fr..	1.086	20,04	20,18
— — — de plus de 100 fr.	963	17,77	18,92
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'ha- billement et de route	2.281	42,09	40,85
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie..	48	0,89	1,04
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5.419	100	100
<hr/>			
<i>Instruction.</i>			
Illettrés	629	11,61	12,91
Sachant lire	798	14,73	11,58
Sachant lire et écrire	1.164	21,48	23,32
— lire, écrire et calculer	1.753	32,34	32,06
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure	1.075	19,84	20,13
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5.419	100	100

Les chiffres ci-dessus, sensiblement les mêmes au point de vue des proportions en 1883 et 1884, ne donnent lieu à aucune observation importante. Il est bon de noter cependant que le nombre des récidivistes libérés est plus élevé de 2 p. 100 environ en 1884, et que la proportion des illettrés s'est abaissée de 12.91 p. 100 à 11.61 p. 100.

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1884, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition (Tableau XXXII et XXXIII).

La statistique des maisons centrales et des pénitenciers agricoles se termine par deux tableaux présentant, d'une part, la répartition des journées de détention, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition pendant l'année, d'autre part, la répartition de la population au 31 décembre 1884.

Les chiffres ci-après fournis par le premier de ces deux tableaux, permettent de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation des établissements, et d'apprécier les changements qui se sont produits d'une année à l'autre.

	1884		1883	
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0	
Travail en commun	3.451.979	73,24	73,69	
Travail à l'isolement	10.709	0,23	0,25	
Chômage faute de travail	33.275	0,71	0,38	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail	3.411	0,07	0,08	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés	200.849	4,26	3,36
	Jours fériés	581.404	12,34	13,14
	Prescription médicale	65.145	1,38	1,69
	Mauvais temps, réparations à l'outillage	29.185	0,62	0,50
Maladie	212.725	4,51	4,34	
Cellule {	A l'isolement sans travail	9.224	0,20	0,23
	Par punition disciplinaire	80.730	1,71	1,59
Salle de discipline	34.333	0,73	0,75	
Totaux	4.712.969	100	100	

FEMMES

Mouvement général d'entrée et de sortie (Tableau I).

L'effectif au 31 décembre 1883 était de	2.193
Entrées	958
<hr/>	
Sorties	1.208
<hr/>	
Il restait au 31 décembre 1884	1.943

Les journées de détention forment un total de 747.832, correspondant à une population moyenne de 2.044 détenues, contre 2.240 en 1883, soit une différence de 196 en moins.

Par suite de la suppression de la maison centrale d'Auberive, la contenance des établissements s'est abaissée de 3.598 places à 3.150.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Les 1.943 femmes détenues avaient été jugées :

Par les cours d'assises	1.212	soit 62.38 p. 0/0
Par les tribunaux correctionnels	731	— 37.63 —

contre 59.24 et 40.76 en 1883.

Les peines subies consistaient en :

Travaux forcés	736	soit 37.88 p. 0/0
Réclusion	209	— 10.76 —
Emprisonnement	998	— 51.36 —

Ces proportions ne sont pas sensiblement différentes de celles de l'année précédente.

Au point de vue de la durée des peines, la population au 31 décembre 1884, était classée de la façon suivante :

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
TRAVAUX FORCÉS			
5 ans.....	184	25,00	22,54
Plus de 5 et moins de 10 ans.....	183	24,87	25,78
10 ans.....	78	10,60	11,33
Plus de 10 à 15 ans.....	84	11,41	11,58
Plus de 15 à 20 ans.....	122	16,57	14,82
A perpétuité.....	85	11,55	13,95
	736	100	100
RÉCLUSION			
5 ans.....	99	47,37	40,91
Plus de 5 et moins de 10 ans.....	78	37,32	38,84
10 ans.....	30	14,35	16,94
Plus de 10 à 15 ans.....	1	0,48	1,65
Plus de 15 à 20 ans.....	»	»	0,83
A perpétuité.....	1	0,48	0,83
	209	100	100
EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL			
1 an et 1 jour.....	96	0,62	7,84
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans...	273	27,36	30,31
2 ans.....	226	22,64	21,86
3 ans.....	166	16,64	13,68
4 ans.....	62	6,21	7,23
5 ans.....	153	15,33	16,73
Plus de 5 à 7 ans.....	7	0,70	0,78
Plus de 7 et moins de 10 ans.....	7	0,70	9,61
10 ans.....	6	0,60	0,96
Plus de 10 à 15 ans.....	2	0,20	»
	998	100	100

Il ressort de ces chiffres que la durée des peines s'était légèrement abaissée au 31 décembre 1884.

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableau III bis).

Sous le rapport des crimes et délits, l'ensemble des femmes se répartissait comme il suit, entre les cinq catégories :

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
<i>1^{re} Catégorie.</i> — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou délit, parricide, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.....	554	28,52	28,23
<i>2^e Catégorie.</i> — Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement ou d'infanticide ; suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc.....	659	33,92	35,39
<i>3^e Catégorie.</i> — Mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc.....	56	2,88	3,51
<i>4^e Catégorie.</i> — Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre, etc.....	637	32,78	31,37
<i>5^e Catégorie.</i> — Homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, infraction à des arrêtés d'expulsion, etc.....	37	1,90	1,50
	1.943	100	100

La seule différence qu'il y ait lieu de relever est l'augmentation des crimes et délits imputables à la passion et aux habitudes de violence (4^e catégorie), et dans la 2^e catégorie, des complicités d'attentat à la pudeur et d'avortement.

Répartition par département (Tableau IV).

Tous les départements de France comptaient des femmes détenues au 31 décembre 1884 dans les maisons centrales. En outre, le département de Constantine, une colonie, un tribunal consulaire et la principauté de Monaco avaient envoyé chacun une femme.

Comme les années précédentes, le plus fort contingent, soit 11,53 p. 100 de la population totale, avait été fourni par la Seine. Venaient ensuite l'Ille-et-Vilaine 4,89, la Seine-Inférieure 4,68, le Calvados 4,43, le Nord 3,71, la Gironde 3,39, les Côtes-du-Nord 3,24, le Finistère 3,09, la Manche 2,62, la Loire-Inférieure 2,36.

Condamnées étrangères (Tableau V).

L'effectif étranger se composait de 80 femmes.

Cette proportion, quoique plus élevée que celle de 1883, 4,12 p. 100 au lieu de 3,78, est bien inférieure à celle des hommes, qui dépasse 9 p. 100. Les différents pays se présentent dans l'ordre suivant :

Allemagne.....	30	contre	22	en 1883
Belgique.....	21	—	20	—
Espagne.....	11	—	10	—
Italie.....	7	—	15	—
Suisse.....	5	—	5	—
Angleterre.....	5	—	7	—
Afrique.....	1	—	»	—

On remarque un accroissement considérable des condamnées de nationalité allemande.

Les tableaux VI à VIII sont consacrés à la répartition suivant l'âge, la durée de la captivité, l'état civil et la religion. Sous tous ces rapports, les chiffres fournis par la statistique de 1884 sont sensiblement égaux à ceux de l'année précédente. Le seul fait intéressant à noter est une légère augmentation de la moyenne de l'âge des condamnées.

Age (Tableau VI).

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Plus de 16 à 20 ans.....	138	7,10	6,98
— 20 à 25 ans.....	271	13,95	14,10
— 25 à 30 ans.....	261	13,43	13,41
— 30 à 40 ans.....	524	26,97	29,30
— 40 à 50 ans.....	482	24,81	22,40
— 50 à 60 ans.....	186	9,57	9,57
— 60 à 70 ans.....	80	4,12	3,71
— 70 ans.....	1	0,05	0,53

Durée de la captivité (Tableau VI).

	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
1 ^{re} année.....	677	34,84	33,62
2 ^e —.....	485	24,96	20,44
3 ^e —.....	188	9,68	12,62
4 ^e —.....	184	9,47	9,48
5 ^e —.....	99	5,09	7,60
Après la 5 ^e année.....	310	15,96	16,24

État civil (Tableau VII).

	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Célibataires ou veuves. { Sans enfants.....	701	36,08	34,06
{ Ayant des enfants.....	543	27,94	27,69
Mariées..... { Sans enfants.....	204	10,50	9,87
{ Ayant des enfants.....	495	25,48	28,38

Religion (Tableau VIII).

	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Catholiques.....	1.922	98,92	98,78
Protestantes.....	19	0,98	1,22
Israélites.....	1	0,05	»
Ayant déclaré n'appartenir à aucun culte..	1	0,05	»

Professions (Tableau IX bis).

Les professions exercées antérieurement à la condamnation forment onze groupes, entre lesquels se répartissait ainsi qu'il suit l'effectif des femmes détenues au 31 décembre 1884 :

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Propriétaires, rentières.....	33	1,70	1,46
Exerçant des professions libérales.....	29	1,49	1,69
Employées.....	10	0,52	0,37
Commerçantes.....	90	4,63	3,10
Exerçant des professions alimentaires.....	15	0,77	1,64
Ouvrières d'atelier, de fabrique.....	341	17,55	19,24
Employées dans l'industrie du mobilier....	10	0,52	0,59
Exerçant des professions agricoles, journalières.....	1.169	60,16	56,22
Exerçant des professions nomades.....	43	2,21	3,47
Mendiantes, filles publiques.....	50	2,57	4,56
A la charge de leur famille.....	153	7,88	7,66

La proportion des femmes employées à la journée ou exerçant des professions agricoles s'est élevée de 4 p. 100 environ, tandis que celles des ouvrières d'atelier et de fabrique, d'une part, des mendiantes et filles publiques, de l'autre, s'abaissaient chacune de 2 p. 100. Pour ces dernières notamment les proportions ci-dessus correspondent à un effectif de 100 pour 1883 et de 50 seulement pour 1884.

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Contrairement à la constatation faite pour les détenus hommes on remarque un accroissement du nombre des femmes pourvues d'antécédents judiciaires, ou ayant été seulement soit condamnées à des peines d'un an et au-dessous, soit renfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle. La proportion totale 52,29 p. 100, contre 47,20 en 1883, se répartissait de la façon suivante entre les différentes catégories :

		1884		1883
		NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Récidivistes proprement dites condamnées	une fois.....	143	7,36	9,36
	deux fois.....	98	5,04	4,33
	trois fois.....	66	3,40	2,87
	quatre fois.....	40	2,06	1,68
	plus de quatre fois.	61	3,14	2,74
Condamnées à un an et au-dessous	une fois.....	206	10,60	10,76
	deux fois.....	108	5,56	4,47
	trois fois et plus...	273	14,05	10,17
Ayant été seulement renfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle		21	1,08	0,82
		1.016	52,29	47,20

Il ressort de ces indications que la proportion des récidivistes proprement dites n'a pas augmenté, la différence provenant uniquement des condamnées à deux, trois ou un plus grand nombre de peines d'un an et au-dessous.

Il y avait en outre 348 femmes récidivistes ou non récidivistes soumises à la surveillance de la haute police à l'expiration de leur peine.

Parts attribuées aux condamnées sur le produit de leur travail
(Tableau XI).

La quotité des parts attribuées aux condamnées sur le produit de leur travail se trouve résumée ci-après :

		1884		1883
		NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Condamnées recevant	1 dixième.....	75	3,86	5,06
	2 dixièmes.....	85	4,37	4,38
	3 —.....	661	34,02	35,89
	4 —.....	445	22,90	19,42
	5 —.....	677	34,85	35,25
		1.943	100	100

Instruction des condamnées à l'arrivée (Tableau XI).

Voici les proportions comparées des deux années 1883 et 1884 :

		1884		1883
		NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Illettrées.....		828	42,61	36,11
Sachant lire.....		292	15,02	16,78
Sachant lire et écrire.....		594	30,57	30,60
— lire écrire et calculer.....		193	9,93	15,28
Possédant l'instruction primaire.....		27	1,39	0,87
Ayant une instruction supérieure.....		9	0,46	0,36
		1.943	100	100

Ces chiffres révèlent une situation beaucoup moins favorable qu'à la fin de 1883 ; tandis que le nombre des illettrées augmentait de 6,50 p. 100, celui des femmes sachant lire, ou sachant lire, écrire et calculer diminuait d'une manière correspondante. C'est un abaissement considérable du niveau intellectuel. Ce renseignement coïncide avec ceux qui ont été fournis plus haut au sujet des professions ; on y constatait, en effet, l'augmentation du nombre des femmes exerçant des professions agricoles et journalières, qui supposent trop souvent une instruction peu développée.

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

Le nombre des détenues fréquentant l'école au 31 décembre 1883 était de.....	684
Admises pendant l'année.....	313
	997
Sorties.....	426
Effectif au 31 décembre 1884.....	571

Cet effectif se classait ainsi :

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Illettrées	18	3,16	3,51
Sachant lire	100	17,51	21,93
Sachant lire et écrire	203	35,55	39,33
Recevant le complément de l'instruction primaire.....	250	43,78	35,23
	571	100	100

Ce tableau indique que la proportion des illettrées s'est légèrement abaissée, ainsi que celle des femmes ne possédant que les premiers éléments de l'instruction. Le résultat est en somme assez satisfaisant.

On peut également, pour juger des progrès accomplis, rechercher quel était le degré d'instruction de toutes les élèves qui ont fréquenté l'école, au commencement des cours, d'une part, et, de l'autre, à la fin des cours, c'est-à-dire à l'époque de la sortie des établissements pour celles qui ont été libérées et au 31 décembre 1884 pour les autres. On obtient ainsi la comparaison suivante:

	1884		1883	
	Commencement des cours.	Fin des cours.	Commencement des cours.	Fin des cours.
Illettrées	12,84	3,21	14,55	3,28
Sachant lire.....	23,17	15,85	27,26	19,17
Sachant lire et écrire	37,51	29,89	31,12	34,29
Sachant lire, écrire et calculer ...	26,48	37,41	27,07	39,02
Possédant le complément de l'instruction primaire.....	»	13,64	»	4,24
	100	100	100	100

Cette comparaison dénote une meilleure situation qu'en 1883, puisqu'il y avait, à la fin des cours moins d'illettrées, moins de détenues sachant seulement lire et un plus grand nombre possédant l'instruction primaire complète.

Enfin, en 1884, le nombre des livres mis en lecture s'est élevé de 14.705 à 15.876.

Grâces, Commutations, Récompenses (Tableau XIV).

Des mesures de clémence ont été prises à l'égard de 334 femmes.

Ces décisions, dont 188 avaient été rendues sur la proposition de l'administration et 146 sur la demande des condamnées ou de leurs familles, ont consisté en:

Remise entière du restant de la peine.....		85
Commutation {	des travaux forcés en réclusion.....	5
	des travaux forcés en emprisonnement..	12
	de la réclusion en emprisonnement.....	5
		22
Réduction de la peine {	de moins de 1 an.....	95
	de 1 an à 3 ans.....	111
	de plus de 3 ans et moins de 5 ans.....	8
	de 5 ans et plus.....	12
		226
Remise de la surveillance à titre spécial.....		1
TOTAL.....		334

3 condamnées avaient en outre obtenu la remise de la surveillance accessoirement à une autre grâce, et 48 des dixièmes supplémentaires à titre de récompense sur le produit de leur travail.

État disciplinaire (Tableau XV).

Il faut constater d'abord qu'aucune femme n'a été condamnée en 1884 pour des crimes ou délits commis pendant la détention.

Quant aux infractions soumises aux tribunaux de justice disciplinaire des établissements, on en relève à peu près le même nombre qu'en 1883, eu égard à la population moyenne, soit 2.562:

	1884		1883
	NOBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
<i>Infractions.</i>			
Larcins.....	32	1,25	0,88
Voies de fait envers le personnel de surveillance, etc.....	7	0,27	0,18
Voies de fait envers d'autres détenues.....	23	0,89	1,50
Rébellion, mutinerie.....	268	10,47	3,04
Actes d'immoralité.....	35	1,37	1,86
Infractions au silence.....	1.130	44,11	49,55
Refus de travail.....	97	3,79	2,64
Paresse, négligence dans le travail.....	360	14,05	13,64
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	25	0,97	0,54
Infractions diverses.....	585	22,83	26,17
	2.562	100	100
<i>Punitions.</i>			
Cellule.....	613	23,93	23,42
Pain sec.....	606	23,65	26,72
Autres privations alimentaires.....	692	27,01	24,88
Amendes.....	227	8,86	7,89
Autres punitions.....	175	6,83	6,65
Réprimandes.....	249	9,72	10,44
	2.562	100	100

Sur les 866 femmes qui s'étaient rendues coupables des infractions ci-dessus:

395	avaient été punies ou réprimandées	une fois.
154	—	deux fois.
110	—	trois fois.
207	—	quatre fois et plus.

La proportion des femmes punies est légèrement inférieure à celle de l'année précédente (44,32 p. 100 de la population moyenne contre 44,95 en 1883).

Si l'on ajoute à ces renseignements qu'aucune évasion ou tentative d'évasion n'a été relevée, on voit que l'état disciplinaire a été assez favorable.

État sanitaire (Tableaux XVI à XVIII).

Les infirmeries des maisons centrales affectées aux femmes avaient reçu pendant l'année 1884 un effectif de 1.273 malades, correspondant à 31.359 journées de traitement.

Le nombre des décès s'est élevé à 69, soit 5 de plus qu'en 1883.

Ces chiffres donnent lieu aux comparaisons suivantes :

	1884	1883
	0/0	0/0
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	4,19	4,39
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie.....	24 jours 63	25 jours 12
Proportion des décès au total des malades traités.....	5,42	4,48
Proportion des décès à la population moyenne.....	3,37	2,85

Les 69 décès, occasionnés pour plus d'un tiers par la phtisie pulmonaire se répartissaient ainsi entre les six établissements :

Rennes.....	24	soit 4,46 p. 0/0 de la population moyenne.
Montpellier.....	15	— 4,61
Auberive.....	11	— 4,60
Doullens.....	10	— 3,20
Cadillac.....	6	— 2,34
Clermont.....	3	— 0,80

Les maladies qui avaient motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie étaient (Tableau XVII) :

L'anémie, débilité, gangrène.....	177	contre 175 en 1883.
Les gastrites, entérites, diarrhées.....	158	— 154 —
Les maladies des bronches et du larynx...	116	— 163 —
Les maladies des organes génitaux.....	74	— 64 —
Les indigestions et embarras gastriques...	67	— 83 —
Les rhumatismes.....	61	— 73 —
La phtisie pulmonaire.....	54	— 74 —

Celles qui ont provoqué le plus de décès étaient (Tableau XVIII) :

La phtisie pulmonaire.....	24	contre 13 en 1883
Les maladies du cerveau, de la moëlle etc...	10	— 5 —
Les gastrites, entérites, diarrhées.....	5	— 8 —

Sous le rapport de l'aliénation mentale (Tableau XXIII), le nombre des malades a peu varié en 1884. Il restait en traitement au 31 décembre 3 aliénées et 5 épileptiques.

Aucun suicide n'a été tenté ou accompli.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

La statistique précédente signalait les excellents résultats obtenus en 1883 au point de vue du travail. L'amélioration s'est continuée en 1884. En effet, l'effectif des travailleurs par rapport à la population moyenne était de 91. 73 p. 100 au lieu de 91. 07, et le rendement moyen de la journée de travail avait augmenté de 0 fr. 0257.

L'ensemble des journées de travail s'est élevé à 576.662, et le produit à une somme totale de 603.053 fr.08.

Les moyennes ressortent par suite à :

1.0458 par journée de travail contre 1.0201 en 1883
0.8064 — de détention — 0.7842 —

Les six maisons centrales, au point de vue du rendement moyen, se classent dans l'ordre ci-après :

	fr.	c.	fr.	c.	
Auberive	1	1915	contre	1	1598 en 1883.
Montpellier	1	0905	—	0	9872 —
Rennes	1	0690	—	1	0482 —
Clermont	1	0594	—	1	0450 —
Doullens	1	0332	—	1	0658 —
Cadillac	0	8166	—	0	7706 —

Le progrès le plus notable a été réalisé par la maison centrale de Montpellier, avec une augmentation de plus de 0.10 c. sur la précédente moyenne.

Le montant du produit du travail (gratifications comprises) a reçu l'affectation suivante :

	fr.	c.	fr.	c.
Pécule des détenues	{ disponible.	125.381	59	soit 0 1677 par journée de détention.
	{ réserve	112.695	17	— 0 1507
Portion concédée aux entrepreneurs	364.976	32	—	0 4880
	<u>603.053</u>	<u>08</u>	—	<u>0 8064</u>

Pécule (Tableau XXVIII et XXIX).

Le résumé des comptes de pécule des condamnées s'établit ainsi qu'il suit :

	Disponible		Réserve	
	fr.	c.	fr.	c.
Avoir net au 31 décembre 1883.	52.894	48	283.358	41
Recettes en 1884	149.537	95	150.014	85
Ensemble	202.432	43	433.373	26
Dépenses	156.465	36	162.238	20
Avoir au 31 décembre 1884.....	45.967	07	271.135	06
Auquel il y a lieu d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date, soit.....		6	04	
Ensemble	45.973	11		

Les moyennes par détenue, au 31 décembre 1884, ressortent donc à 23 fr. 76 pour le pécule disponible, et à 139 fr. 54 pour le pécule réserve, au lieu de 24 fr. 12 et 129 fr. 21 à la fin de 1883.

L'augmentation du pécule réserve correspond à l'amélioration constatée au sujet du travail, qui a permis d'effectuer des versements plus importants qu'en 1883. Quant à la diminution du pécule disponible, elle provient des dépenses faites volontairement par les détenues, et dont le montant, comme l'indique le tableau XXIX, a été relativement plus élevé en 1884. Elles se chiffrent par 115.870 fr.52 indépendamment d'une somme de 10.945 fr. 23 à titre de secours aux familles et restitutions.

Voici le détail des dépenses personnelles :

Achat d'aliments	94.657,82
— d'effets d'habillement et menus ustensiles.....	16.799,07
Dépenses diverses	4.413,63
	<u>115.870,52</u>

Elles donnent les moyennes ci-après par personne et par jour :

	1884	1883
Achat d'aliments	0, 1266	0, 1161
— d'effets d'habillement et autres ustensiles....	0, 0225	0, 0239
Dépenses diverses	0, 0059	0, 0057
	<u>0. 1550</u>	<u>0, 1457</u>

Il est à remarquer que les femmes ne profitent pas de la faculté qui leur est laissée par le règlement d'acheter du pain à titre supplémentaire, la ration journalière étant toujours suffisante.

Libérées (Tableaux XXX et XXXI).

Les femmes libérées en 1884 étaient au nombre de 808, dont 723 par expiration du temps de leur peine et 85 par suite de mesures de grâce.

Le tableau suivant reproduit quelques unes des indications fournies par la statistique, en les rapprochant de celles de l'année 1883,

et permet d'apprécier la situation des femmes rendues à la liberté au moment de leur départ des maisons centrales.

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
<i>Antécédents.</i>			
Récidivistes	347	42,94	40,13
Soumises à la surveillance.....	115	14,23	13,76
<i>Destination.</i>			
Expulsées comme étrangères.....	25	3,09	2,87
Malades, infirmes dirigées sur des établissements hospitaliers.....	2	0,25	0,11
Dirigées sur leur ancien domicile	363	44,93	42,09
— une autre localité.....	418	51,73	54,93
	808	100	100
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles	34	4,21	3,90
Ayant du travail assuré.....	200	24,75	24,44
N'ayant pas de travail assuré.....	504	62,38	63,41
Hors d'état de travailler.....	42	5,20	5,27
Remises à des sociétés de patronage	1	0,12	»
Expulsées ou dirigées sur des hôpitaux....	27	3,34	2,98
	808	100	100
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr.	216	26,73	23,62
— — de 60 à 100 fr.	216	26,73	23,85
— — de plus de 100 fr.	245	30,32	34,18
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	124	15,35	17,20
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie	7	0,87	1,15
	808	100	100
<i>Instruction.</i>			
Illettrées	165	20,42	23,28
Sachant lire.....	130	16,09	13,42
Sachant lire et écrire	244	30,20	27,75
— lire, écrire et calculer.....	215	26,61	28,67
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	54	6,68	6,68
	808	100	100

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1884 (Tableaux XXXII et XXXIII).

Ces deux tableaux, qui complètent les renseignements pour l'année 1884, contiennent la répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie et de punition.

Les indications ci-dessous se rapportent aux journées de détention.

	1884		1883
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Travail en commun	576.662	77,11	76,87
Chômage faute de travail.....	»	»	0,07
Repos.. { Infirmes, vieillards, libérées....	26.207	3,50	3,35
{ Jours fériés	101.291	13,55	13,60
{ Prescription médicale.....	8.554	1,14	1,19
Maladie	31.359	4,19	4,39
Cellule. { A l'isolement sans travail.....	887	0,12	0,13
{ Par punition disciplinaire	2.872	0,39	0,40
	747.832	100	100

Ainsi qu'on peut le constater par les chiffres qui précèdent, la situation s'est quelque peu améliorée pour les femmes, et l'on voit notamment que le chômage faute de travail n'a pas existé en 1884 dans les maisons centrales de femmes.

Par les cours d'assises	371 hommes	45 femmes
Par les tribunaux correctionnels.....	828 —	12 —
— militaires	432 —	5 —

ALGÉRIE

Les trois établissements affectés à l'exécution de longues peines en Algérie étaient, comme les années précédentes: la maison centrale de Lambèse et le pénitencier agricole de Berrouaghia, pour les hommes, et la maison centrale du Lazaret, pour les femmes.

Mouvement général de la population pendant l'année et composition de l'effectif au 31 décembre 1884 (Tableau I à XII).

Contrairement à ce qui avait eu lieu pour les maisons centrales et les pénitenciers agricoles de la métropole, l'effectif pénitentiaire de l'Algérie, au 31 décembre 1884, était en augmentation. En effet la population au 31 décembre 1883

était de (Tableau I).....	1.470 hommes	51 femmes.
Il est entré pendant l'année	1.016 —	22 —
Ensemble.....	2.486 —	73 —
Il est sorti.	855 —	11 —
Il restait au 31 décembre 1884.....	1.631 —	62 —
soit une augmentation de	161 —	11 —

D'autre part, les journées de détention se sont élevées à 571.216 pour le sexe masculin et à 24.628 pour le sexe féminin. Elles correspondent à des chiffres moyens de 1.560 et 67, contre 1.562 et 53 en 1883.

On voit que l'augmentation ne s'applique réellement qu'aux femmes. Pour les hommes, la moyenne est au contraire inférieure à celle qu'indiquait la statistique précédente; et, si le nombre des journées de détention est supérieur, cela provient uniquement de ce que l'année 1884 était bissextile.

Sous le rapport de la juridiction (Tableau II), les détenus Algériens avaient été condamnés:

Les peines qu'ils avaient encourues étaient les suivantes:

	1884				1883	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Travaux forcés.....	64	39	3,92	62,90	»	60,78
Détention	5	»	0,31	»	»	»
Réclusion	427	6	26,18	9,68	25,44	11,77
Emprisonnement.....	1 135	17	69,59	27,42	74,56	27,45
	1.631	62	100	100	100	100

Relativement à la durée des peines, les condamnés étaient ainsi classés:

	HOMMES	FEMMES	
TRAVAUX FORCÉS.	5 ans.....	6	11
	plus de 5 ans et moins de 10 ans.....	11	5
	10 ans.....	8	5
	plus de 10 à 15 ans.....	3	»
	plus de 15 à 20 ans.....	9	13
	à perpétuité.....	27	5
DÉTENTION	plus de 10 à 15 ans.....	1	»
	plus de 15 à 20 ans.....	4	»
RÉCLUSION	5 ans.....	71	2
	plus de 5 et moins de 10 ans.....	185	4
	10 ans.....	82	»
	plus de 10 à 15 ans.....	88	»
	plus de 15 à 20 ans.....	1	»
EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL	1 an et un jour.....	325	1
	plus d'un an et un jour et moins de 2 ans .	215	6
	2 ans.....	288	6
	3 ans.....	191	4
	4 ans.....	8	»
	5 ans.....	105	»
	10 ans.....	1	»
	plus de 10 à 15 ans.....	1	»
	plus de 15 ans.....	1	»
	1.631	62	

Les crimes et délits qui ont motivé ces condamnations sont répartis ci-après entre les cinq catégories (Tableaux III et III) bis :

	1884				1883	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>1^{re} Catégorie.</i> Assassinat, association de malfaiteurs, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, vol qualifié, etc.....	410	32	25,14	51,61	23,13	58,82
<i>2^e Catégorie.</i> Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, complicité d'avortement ou d'infanticide, etc.....	897	11	54,99	17,74	60,20	39,22
<i>3^e Catégorie.</i> Evasion, mendicité, rupture de ban, vagabondage, faux dans les passeports, etc.	9	»	0,55	»	0,20	»
<i>4^e Catégorie.</i> Attentat à la pudeur, coups et blessures, infanticide, avortement, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc.	295	19	18,09	30,65	15,31	1,96
<i>5^e Catégorie.</i> Arrestation illégale, désertion, insoumission, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, etc.....	20	»	1,23	»	1,16	»
	1.631	62	100	100	100	100

Les différences les plus notables concernent les crimes ou délits commis par les femmes. L'augmentation du 4^e groupe, près de 29 p. 100, est due à 14 infanticides.

Aucun crime semblable n'était relevé par la statistique de l'année 1883.

La plupart des détenues avaient été condamnées par les tribunaux algériens. Ainsi les trois départements figurent dans la statistique avec les proportions suivantes (Tableau IV) :

Alger.....	664 hommes	42 femmes
Constantine.....	580 —	11 —
Oran.....	316 —	9 —

Le chiffre des condamnations avait beaucoup augmenté pour les départements d'Alger et de Constantine et diminué pour celui d'Oran.

Le surplus des condamnés, c'est à dire 71 hommes, provenait de la métropole et des colonies ou pays de protectorat.

Les individus de nationalité étrangère formaient un total de 170 hommes (10, 42 p. 100 de la population totale) et 5 femmes, savoir (Tableau V) :

Espagne.....	40 hommes	5 femmes
Italie.....	34 —	» —
Allemagne.....	31 —	» —
Maroc.....	» —	» —
Egypte.....	21 —	» —
Belgique.....	16 —	» —
Suisse.....	9 —	» —
Angleterre.....	7 —	» —
Asie et Océanie.....	6 —	» —
Grèce.....	2 —	» —
Autriche-Hongrie.....	1 —	» —
Pays-Bas.....	1 —	» —
Russie.....	1 —	» —
États-Unis d'Amérique.....	1 —	» —

Il est à remarquer que la statistique de 1883 ne comptait que 13 Allemands. Ce chiffre avait donc plus que doublé au 31 décembre 1884.

Le tableau ci-dessous comprend des renseignements relatifs à l'âge, l'état civil, la religion des détenus, les professions qu'ils exerçaient avant leur détention. Les proportions de l'année précédente placées en regard permettront d'établir la comparaison.

	1884				1883		
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
<i>Age (Tableau VI).</i>							
Plus de 16 à 20 ans	95	2	5,83	3,23	5,24	5,88	
— de 20 à 25 ans	410	12	25,14	19,35	27,22	15,69	
— de 25 à 30 ans	519	12	31,82	19,35	30,41	19,51	
— de 30 à 40 ans	418	15	25,63	24,19	26,12	21,57	
— de 40 à 50 ans	132	8	8,05	12,90	7,01	29,41	
— de 50 à 60 ans	46	9	2,82	14,53	3,11	7,84	
— de 60 à 70 ans	11	3	0,67	4,84	0,82	»	
— de 70 ans	»	1	»	1,61	0,07	»	
	1.631	62	100	100	100	100	
<i>État civil (Tableau VII).</i>							
Célibataires ou veufs. {	974	18	Sans enfants....	59,72	29,03	59,59	49,02
			Ayant des enfants	2,88	32,26	3,61	21,57
Mariés	426	17	Sans enfants....	26,12	27,42	25,85	15,69
			Ayant des enfants	184	7	11,28	11,29
	1.631	62	100	100	100	100	
<i>Religion (Tableau VIII).</i>							
Catholiques	582	13	35,69	20,97	33,00	21,57	
Protestants	41	»	2,51	»	1,98	»	
Israélites	26	3	1,59	4,84	1,70	1,96	
Mahométans	981	46	60,15	74,19	63,26	76,47	
Sans religion	1	»	0,06	»	0,06	»	
	1.631	62	100	100	100	100	
<i>Professions (Tableau IX et IX bis)</i>							
Propriétaires, rentiers	1	»	0,06	»	0,14	»	
Professions libérales	11	»	0,67	»	1,09	»	
Employés	42	»	2,58	»	2,04	»	
Commerçants, fabricants	59	»	3,62	»	3,88	7,83	
Professions alimentaires	39	»	2,39	»	3,06	»	
Ouvriers d'ateliers, de fabriques	53	5	3,25	8,03	8,57	11,76	
Industrie du bâtiment, du mobilier	79	»	4,84	»	5,71	»	
Ouvriers agricoles, journaliers	851	20	52,18	32,27	49,39	21,56	
Professions nomades	37	2	2,27	3,23	2,31	2,00	
Militaires et marins	359	»	22,01	»	16,46	»	
Vagabonds, mendiants, filles publiques	9	6	0,55	9,69	»	11,76	
A la charge de leur famille	91	29	5,58	46,78	7,35	45,09	
	1.631	62	100	100	100	100	

L'étude de ces différents chiffres montre que la composition de l'effectif n'a pas subi de changements bien notables pour les hommes, sauf en ce qui concerne les professions. Il comprenait en effet une plus forte proportion d'ouvriers agricoles et de militaires et marins, et 5,32 p.100 en moins d'ouvriers d'atelier et de fabrique.

Pour les femmes, la population totale est si peu élevée que la moindre augmentation ou diminution dans les chiffres qui exprime la valeur de chaque groupe augmente ou diminue les proportions d'une manière très sensible.

On comptait à la même date 858 individus du sexe masculin et 4 du sexe féminin ayant des antécédents judiciaires (Tableau X). Ils étaient ainsi classés :

	1884				1883	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive	546	4	33,48	6,45	34,85	7,86
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous	287	2	17,59	3,22	22,77	3,93
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle.	25	»	1,53	»	1,09	»
	858	6	52,60	9,67	58,71	11,79
Exempts d'antécédents judiciaires	773	56	47,40	90,33	41,29	88,21
	1.631	62	100	100	100	100

Il y avait en outre 435 hommes et 16 femmes, récidivistes ou non récidivistes, qui devaient être soumis à la surveillance de la haute police à l'expiration de leur peine, en vertu de l'article 44 du Code pénal.

La quote-part attribuée aux détenus sur le produit de leur travail était fixée à (Tableau XI) :

	HOMMES	FEMMES
1 dixième.....	33	»
2 dixièmes.....	61	1
3 —	219	26
4 —	410	6
5 —	906	29
6 —	2	»
	1.631	62

En Algérie, la population pénitentiaire est généralement composée en grande majorité d'illettrés (Tableau XII) ; on constatait cependant en 1884 une certaine amélioration, ainsi que l'indiquent les proportions ci-dessous.

	1884				1883	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Illettrés	1.117	53	68,49	85,48	73,88	88,24
Sachant lire	23	3	1,41	4,84	1,29	9,80
— lire et écrire	346	6	21,21	9,68	17,55	1,96
— lire, écrire et calculer	114	»	6,99	»	6,26	»
Possédant l'instruction primaire complète	18	»	1,10	»	0,34	»
Possédant une instruction supérieure	13	»	0,80	»	0,68	»
	1.631	62	100	100	100	100

La diminution du nombre des illettrés (5,40 p. 100 pour les hommes) indique un progrès dans le niveau intellectuel des condamnés.

Enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

L'enseignement scolaire n'a été donné en 1884, comme pendant les années précédentes, que dans les maisons centrales de Lambèze et du Lazaret, et dans la première à la plus faible partie des détenus, l'administration étant obligée d'employer les autres

à des travaux extérieurs, qui ne leur permettent pas de suivre l'école assidûment et d'une manière profitable. A Berrouaghia, la population entière est occupée en dehors de l'établissement : c'est pourquoi il n'a pas été possible encore d'y organiser l'enseignement.

Au 31 décembre 1883, l'effectif présent à l'école,

était de	85	hommes	25	femmes.
Entrées	120	—	17	—
	Ensemble.....	205	—	42
Sorties	119	—	16	—
Il restait au 31 décembre 1884.....	86	—	26	—

Les chiffres de la population au commencement et à la fin de l'année sont donc sensiblement les mêmes. On voit cependant, en consultant la statistique précédente, que l'école a été suivie par un plus grand nombre d'hommes (205 au lieu de 173) et moins de femmes (42 au lieu de 50).

Le tableau suivant montre quels ont été les progrès réalisés pour l'ensemble des élèves à Lambèze.

	HOMMES	
	Commencement des cours.	Fin des cours
Illettrés.....	127	60
Sachant lire.....	26	52
Sachant lire et écrire.....	16	38
— lire et calculer	36	55
	205	205

Pour les femmes, il n'a pas été obtenu de résultats appréciables.

En ce qui concerne spécialement les individus présents au 31 décembre 1884, l'instruction était ainsi répartie :

31 hommes	10 femmes	étaient illettrés.
13 —	5 —	savaient lire.
16 —	11 —	— lire et écrire.
26 —	» —	recevaient le complément de l'instruction primaire.

Il faut ajouter à ces renseignements que des cours de dessin et de musique, dans la maison centrale de Lambèse, avaient été fréquentés par 11 et 86 individus, et que les bibliothèques de Lambèse, Berrouaghia et du Lazaret, composées de 1.015 volumes, avaient compté 8.869 mises en lecture.

Grâces, Commutations, Récompenses (Tableau XIV).

Des mesures de clémence avaient été prises à l'égard de 141 hommes et 5 femmes, savoir :

	HOMMES	FEMMES
Remise entière du restant de la peine	45	2
Réduction	95	3
Remise de la surveillance	1	»
	141	5

En outre la remise de la surveillance accessoirement à une autre grâce avait été prononcée en faveur de 2 détenus à la maison centrale de Lambèse.

Enfin des dixièmes supplémentaires avaient été accordés à 74 hommes; qui avaient mérité cette récompense par leur conduite et leur application au travail.

État disciplinaire (Tableau XV).

La discipline a été meilleure en 1884 qu'en 1883. Les infractions ont diminué d'une manière générale. Pour les hommes principalement la différence est assez forte (4.840 au lieu de 5.364), quoique les populations moyennes soient sensiblement égales. Au point de vue de la gravité des fautes commises, la différence était aussi en faveur de l'année 1884, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte par le tableau ci-après.

Deux détenus de Lambèse ont été déférés aux tribunaux pour crimes et délits commis pendant la détention; l'un a été condamné à un an d'emprisonnement pour tentative d'évasion par bris de prison, le deuxième à 10 ans de travaux forcés et 10 ans de surveillance pour coups et blessures ayant occasionné la mort d'un co-détenu.

Infractions.

Larcins	136	»	2,81	»	2,22	»
Voies de fait envers le personnel supérieur... — — les agents de surveillance — — d'autres détenus	2 4 392	» » 9	0,04 0,09 8,10	» » 16,98	» » 9,21	» » 36
Rébellion, mutinerie	393	8	8,10	15,10	3,00	12
Actes d'immoralité	15	5	0,31	9,43	0,49	»
Infractions au silence	467	15	9,65	28,30	6,06	34
Refus de travail	156	14	3,22	26,42	3,43	4
Paresse, négligence dans le travail	1.136	2	23,47	3,77	19,30	4
Usage du tabac	619	»	12,79	»	15,53	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés....	386	»	7,98	»	11,20	4
Infractions diverses	1.134	»	23,44	»	28,50	6
	4.840	53	100	100	100	100

Punitions.

Cellule	474	14	9,79	26,42	14,80	28
Salle de discipline	1.041	»	21,51	»	6,23	»
Pain sec	284	27	5,87	50,94	11,67	22
Autres privations alimentaires	931	»	19,23	»	12,81	26
Amendes	1.505	»	31,10	»	39,02	»
Punitions diverses	381	2	7,87	3,77	13,45	12
Réprimandes	224	10	4,63	18,87	2,02	12
	4.840	53	100	100	100	100

Le nombre des individus punis s'est élevé à 1.288 pour le sexe masculin et 32 pour le sexe féminin :

475 hommes et 16 femmes ont été punis	une fois
209 — 11 — —	deux fois
221 — 5 — —	trois fois
383 — » — —	quatre fois et plus.

A ce point de vue la situation est également plus favorable, le nombre des hommes punis plusieurs fois étant relativement inférieur à celui de 1883.

Enfin l'année 1884 ne comptait que 6 tentatives d'évasion et 5 évasions consommées, dont 4 suivies de réintégrations, contre 1 tentative et 16 évasions en 1883.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

Les établissements d'Algérie avaient fait, sous le rapport sanitaire en 1884, de notables progrès, qui s'accusent pour les deux sexes par la réduction de l'effectif des malades au 31 décembre, et une diminution considérable des journées de maladie et des décès;

Le nombre des malades en traitement au 31 décembre 1883, était de..... 28 hommes 8 femmes.

Entrées à l'infirmerie	840	—	45	—
Ensemble....	868	—	53	—
Sorties	845	—	38	—

Restaient à l'infirmerie au 31 décembre 1884, 23 hommes et 15 femmes.

Les renseignements suivants permettront de comparer les résultats de l'année 1884 avec ceux de l'année 1883.

	HOMMES		FEMMES	
	1884	1883	1884	1883
Nombre de malades traités.....	868	1.014	53	42
Décès.....	21	41	1	5
Nombre de journées d'infirmerie.	10.126	15.897	2.897	2.882
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention..	1,77	2,78	11,76	14,99
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie	11 j. 66	15 j. 67	54 j. 66	68 j. 62
Proportion des décès au total des malades traités	2,42	4,04	1,88	11,90
Proportion des décès à la population moyenne.....	1,34	2,62	1,49	9,43

En 1884, on a constaté pour les femmes un nombre de journées d'infirmerie légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'année était bissextile, ce qui explique comment la proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention s'est abaissée de 14.99 p. 100 à 11.76, c'est-à-dire plus de 3 p. 100.

Les fièvres intermittentes pour les hommes, les rhumatismes pour les femmes, avaient occasionné le plus grand nombre des admissions à l'infirmerie.

Quant aux décès ils sont dûs, pour les hommes, en grande partie à des maladies de l'appareil respiratoire et à des fièvres diverses. On en comptait 13 à Berrouaghia et 8 à Lambèse.

Le seul décès constaté au Lazaret était dû à une maladie de cœur.

Il ressort de ces indications que l'état sanitaire dans les établissements de l'Algérie ne laissait rien à désirer en 1884. Le pénitencier agricole de Berrouaghia est celui où l'on a constaté relativement le moins de décès, la maison centrale de Lambèse celui où le rapport est le plus faible entre les journées d'infirmerie et les journées de détention.

Le tableau XXIII relatif aux aliénés et aux épileptiques donne lieu à peu d'observations. L'effectif n'avait pas varié d'une année à l'autre ; et l'on n'avait eu à relever aucune tentative de suicide.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Les résultats du travail ont été beaucoup plus satisfaisants qu'en 1883. En effet, les moyennes du rendement journalier sont supérieures à celles qu'indique la dernière statistique, pour les trois établissements ; elles n'avaient pas atteint des chiffres aussi élevés, pour celui de Lambèse, depuis sa fondation, et pour celui de Berrouaghia, depuis l'année 1881.

Voici la situation comparée de 1883 à 1884 :

<i>Moyenne par journée de travail.</i>	1883		1884	
	fr.	c.	fr.	c.
Berrouaghia	0	8892	0	8728
Lambèse.....	0	9006	0	8369
Le Lazaret.....	0	4095	0	4058

Moyenne par journée de détention.

Berrouaghia	0	6206	0	6185
Lambèse.....	0	6981	0	6535
Le Lazaret.....	0	2218	0	2463

Les produits du travail formaient une somme totale de 370.105 fr. 98 c. pour les hommes, de 5.462 fr. 40 c. pour les femmes, dont la répartition a été la suivante :

	PÉCULE DES DÉTENUS		Portion concedée aux entrepre- neurs.	PORTION RESTANT acquise au Trésor		TOTALS
	Disponible	Réserve.		sur les tra- vaux exé- cutés pour le compte de par- ticuliers.	sur les tra- vaux exé- cutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes	88.141 96	77.638 60	77.640 85	4.096 45	122.588 32	370.105 98
Femmes.....	990 83	925 57	3.546 »	»	»	5.462 40
Moyennes par journée de détention:						
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes ... { 1884.....	0 1543	0 1359	0 1359	0 0072	0 2146	0 6479
{ 1883.....	0 1498	0 1352	0 1287	0 0026	0 2118	0 6311
Femmes.... { 1884.....	0 0402	0 0376	0 1440	»	»	0 2218
{ 1883.....	0 0459	0 0427	0 1577	»	»	0 2463

Le produit par journée de détention a donc augmenté pour les hommes et diminué pour les femmes. En ce qui concerne ces dernières, il n'y a pas contradiction entre ce résultat et l'amélioration signalée plus haut. La différence provient de ce que le rapport de la moyenne des travailleurs à la moyenne totale de la population est plus faible qu'en 1883, c'est-à-dire qu'il y a eu en 1884 relativement moins de femmes occupées.

Pécule des détenus (Tableaux XXVIII et XXIX).

Le mouvement du pécule en 1884 est exprimé par les chiffres ci-après :

	HOMMES		FEMMES	
	Pécule disponible.	Pécule réserve.	Pécule disponible.	Pécule. réserve.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1883.....	22.487 39	95.379 47	613 32	2.624 67
Recettes.....	106.463 67	81.005 34	1.224 40	925 57
Ensemble	128.951 06	176.384 81	1.834 72	3.550 24
Dépenses	103.509 01	68.331 73	848 37	319 37
Avoir au 31 décembre 1884	25.442 05	108.053 08	986 35	3.230 27
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date soit.	923 78		»	
Ensemble	26.365 83		986 35	

Les moyennes par individu sont:

	Disponible.	Réserve.
Pour les hommes.....	16 fr. 16	66 fr. 25
Pour les femmes.....	15 fr. 91	52 fr. 11

Les dépenses des condamnés sur le produit de leur travail et les fonds déposés à leur profit se sont élevées à 87.188 fr. 26 pour les hommes, et 765 fr. 74 pour les femmes.

On distingue deux sortes de dépenses, savoir : les dépenses personnelles, comprenant l'achat de pain et d'autres aliments, d'effets d'habillement et menus ustensiles, les ports de lettres, etc ; et les dépenses exceptionnelles, consistant en secours aux familles, restitutions, etc. Ces dernières se montaient pour les hommes à 1300 fr., et pour les femmes, à 60 fr.

Les dépenses personnelles fournissaient les moyennes suivantes par journée de détention:

	Hommes.	Femmes.
Pain et autres aliments.....	0.1317	0.0264
Effets d'habillement et menus ustensiles.....	0.0138	0.0014
Divers.....	0.0048	0.0008
	0.1503	0.0286
Les moyennes de 1883 étaient de.....	0.1443	0.0406

Libérés (Tableaux XXX et XXXI).

Le nombre des individus mis en liberté pendant l'année 1884 a été de 800 hommes et 10 femmes. Sur ces chiffres, on comptait 45 hommes et 2 femmes ayant été l'objet de mesures de grâce; les autres étaient arrivés à l'expiration de leur peine.

On trouvera dans le tableau ci-dessous quelques indications, destinées à faire connaître dans quelles conditions se trouvaient les condamnés au moment de leur libération.

	1884				1883	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Récidivistes	341	»	42,62	»	39,02	33,34
Soumis à la surveillance	133	»	16,62	»	15,81	11,12
<i>Destination.</i>						
Expulsés comme étrangers	58	»	7,25	»	5,20	»
Incorporés dans l'armée	3	»	0,37	»	0,73	»
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers	»	»	»	»	0,10	»
Dirigés sur leur ancien domicile	324	10	40,50	100	50,26	77,7
— sur une autre localité	415	»	51,88	»	43,71	22,23
	800	10	100	100	100	100
<i>Moyens présumés d'existence.</i>						
Paraissant avoir des ressources personnelles ..	147	2	18,37	20,00	13,53	»
Ayant du travail assuré	231	3	28,88	30,00	36,63	83,33
N'ayant pas de travail assuré	355	3	44,38	30,00	42,56	16,67
Hors d'état de travailler	6	2	0,75	20,00	1,24	»
Remis à des sociétés de patronage	»	»	»	»	»	»
Expulsés, incorporés ou dirigés sur les hôpitaux	61	»	7,62	»	6,04	»
	800	10	100	100	100	100
<i>Situation pécuniaire.</i>						
Ayant reçu un solde de pécule	657	»	82,13	»	57,03	»
Ayant seulement pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route	137	10	17,12	100	42,35	100
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie ..	6	»	0,75	»	0,62	»
	800	10	100	100	100	100
<i>Instruction.</i>						
Illettrés	643	6	80,38	60,00	71,80	61,11
Sachant lire	39	4	4,87	40,00	1,77	11,11
— lire et écrire	98	»	12,25	»	19,35	27,78
— lire, écrire et calculer	18	»	2,25	»	6,56	»
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure	2	»	0,25	»	0,52	»
	80	10	100	100	100	100

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1884 (Tableau XXXII et XXXIII).

Les renseignements contenus dans les deux derniers tableaux sont en quelque sorte le complément des observations développées au cours du rapport. Le tableau relatif aux journées de détention, qui donne une situation d'ensemble pour l'année tout entière, est résumé ci-dessous :

	1884				1883		
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0		
	Hommes.	Femmes.	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Travail en commun	412.939	13.338	72,29	54,17	73,00	52,50	
Chômage faute de travail	»	1.442	»	5,85	»	9,25	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail	»	»	»	»	0,02	»	
Repos .	} Infirmes, vieillards, arrivants, libérés.	5.411	917	0,95	3,72	1,32	6,33
		74.606	3.992	13,06	16,21	12,50	15,27
		6.972	1.862	1,22	7,56	2,53	1,72
		52.799	»	9,24	»	5,22	3,19
Infirmerie	10.126	2.897	1,77	11,76	4,22	11,54	
Cellule ou salle de discipline sans travail	8.363	180	1,47	0,73	1,19	0,20	
	571.216	24.628	100	100	100	100	

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

FRANCE

La statistique de 1884 porte sur 55 établissements, savoir :

Garçons . . .	{	6 colonies publiques,
		5 quartiers correctionnels,
		27 maisons privées.
Filles . . .	{	1 quartier correctionnel,
		16 maisons privées.

Mais par suite de la suppression, dans le courant de l'année, des 3 établissements privés d'Arrentières, de la Borde et de Vailhaquez, affectées aux garçons, il ne restait, au 31 décembre 1884, que 52 établissements d'éducation correctionnelle dont voici la nomenclature :

NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS	NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
AFFECTÉS AUX GARÇONS			
—			
PUBLICS			
—			
Belle-Ile-en-Mer	Morbihan.	Saint-Joseph	Haute-Saône.
Les Douaires.....	Eure.	Saint-Urbain	Haute-Marne.
Saint-Bernard	Nord.	Société de patronage de la Seine.	Seine.
Saint-Hilaire	Vienne.	Société de patronage des enfants protestants in-soumis.	Seine.
Saint-Maurice	Loir-et-Cher.	Société de patronage du Rhône.	Rhône.
Le Val-d'Yèvre	Cher.	Tour-Sainte-Foy.....	Ariège.
Dijon (Quartier correctionnel).	Côte-d'Or.		
Lyon —	Rhône.	AFFECTÉS AUX FILLES	
Nantes —	Loire-Inférieure.	—	
Rouen —	Seine-Inférieure.	Rouen (Quartier correctionnel).	Seine-Inférieure.
Villeneuve-sur-Lot <i>idem</i> ..	Lot-et-Garonne.	Amiens	Somme.
		Angers	Maine-et-Loire.
PRIVÉS		Bavilliers	Haut-Rhin.
—		Diaconesses	Seine.
Autreville.....	Haute-Marne.	Israélites.....	Seine.
Bar-sur-Aube.....	Aube.	La Madeleine.....	Seine.
Bologne	Bouches-du-Rhône	Le Mans.....	Sarthe.
Breteuil	Oise.	Limoges (Bon-Pasteur et Sainte-Madeleine).	Haute-Vienne.
Brignais-Oullins	Rhône.	Lyon	Rhône.
Citeaux.....	Côte-d'Or.	Montpellier	Hérault.
Fontaine.....	Aube.	Rouen	Seine-Inférieure.
Fouilleuse	Seine-et-Oise.	Sainte-Anne-d'Auray	Morbihan.
Jommelières.....	Dordogne.	Saint-Omer.....	Pas-de-Calais.
La Loge.....	Cher.	Sens.....	Yonne.
Langonnet	Morbihan.	Société de patronage de la Seine.	Seine.
Le Luc.....	Gard.	Tours.....	Indre-et-Loire.
Mettray.....	Indre-et-Loire.		
Moisselles.....	Seine-et-Oise.		
Orgeville	Eure.		
Saint-Éloi.....	Haute-Vienne.		
Sainte-Foy	Dordogne.		
Saint-Ilan.....	Côtes-du-Nord.		

Il n'existait pas d'établissement public d'éducation correctionnelle pour les jeunes filles. Le quartier correctionnel de Rouen, mentionné dans la nomenclature ci-dessus, est une annexe de la maison de patronage pour les jeunes filles libérées et détenues.

Mouvement général d'entrée et de sortie (Tableau I).

Chaque année, la statistique signale une diminution de la population des maisons de jeunes détenus. Cette décroissance, encore très sensible pour les garçons, s'est accentuée pour les filles en 1884, comme on peut s'en rendre compte par le tableau suivant:

	GARÇONS	FILLES	TOTAUX
Effectif au 31 décembre 1883. {	Établissements publics (1). 2.336	—	—
	— privés ... 3.697	6.033	1.440
			7.473
Entrées {	Établissements publics... 1.342	—	—
	— privés ... 859	2.201	503
			2.704
	Ensemble		
	8.234	1.943	10.177
Sorties..... {	Établissements publics... 1.096	—	—
	— privés ... 1.477	2.573	625
			3.198
Effectif au 31 décembre 1884. {	Établissements publics... 2.582	—	—
	— privés ... 3.079	5.661	1.318
			6.979

Les différences sont de 372 pour les garçons et 122 pour les filles.

L'ensemble des journées de détention s'est abaissé de 2.817.624 à 2,609.358, et la population moyenne de 7.737 à 7.130, soit une différence en moins de 607 enfants.

En ce qui concerne les garçons, on voit que, tandis que l'effectif total diminuait, la population des établissements publics s'élevait dans une proportion notable (de 38,72 p. 100 à 45,61 p. 100); cette augmentation était due en partie à la suppression de trois établissements privés, dont les enfants ont été dirigés sur les colonies de l'État.

(1) La distinction entre établissements publics et privés ne s'applique qu'aux garçons.

Pour les filles, il y a lieu d'indiquer que 13 d'entre elles étaient enfermées dans le quartier correctionnel de Rouen, au 31 décembre 1884, au lieu de 22, au 31 décembre de l'année précédente.

Durée de la peine et de la correction (Tableau II).

Les maisons de jeunes détenus renferment des enfants appartenant à trois catégories distinctes :

- 1° Ceux qui ont été acquittés comme ayant agi sans discernement et qui ont été placés pour un certain nombre d'années sous la tutelle de l'Administration par application de l'article 66 du Code pénal;
- 2° Ceux qui ont été condamnés en vertu des articles 67 et 69;
- 3° Ceux qui ont été envoyés en correction par l'autorité paternelle.

La population des divers établissements se répartissait de la manière suivante au 31 décembre 1884 :

	GARÇONS		FILLES	
	1884	1883	1884	1883
	0/0	0/0	0/0	0/0
Acquittés	97,42	97,48	87,26	87,85
Condamnés pour 2 ans et moins .	0,35	0,32	0,68	0,07
— pour plus de deux ans	1,19	1,30	»	0,83
Détenus par correction paternelle	1,04	0,90	12,06	11,25
Totaux	100	100	100	100

La répartition n'avait pas sensiblement varié d'une année à l'autre.

Faits qui ont motivé l'envoi en correction et tribunaux qui l'ont prononcé (Tableau III).

Déduction faite des enfants envoyés en correction par l'autorité paternelle, les 5.602 garçons et 1.159 filles avaient été jugés, savoir :

	Garçons.	Filles.
Par les tribunaux correctionnels	5.511	1.140
Par les cours d'assises	90	19
Par les tribunaux militaires	1	»

Pour les crimes et les délits ci-après :

	GARÇONS		FILLES	
	1884	1883	1884	1883
Assassinat, empoisonnement	0,05	0,03	0,46	0,49
Meurtre, coups et blessures	1,54	1,77	1,29	1,39
Incendie	1,84	2,04	1,97	2,15
Attentat à la pudeur, aux mœurs.	3,34	3,53	13,50	13,40
Vol qualifié, faux, fausse-monnaie.	3,66	4,89	2,50	2,36
Vol simple, escroquerie, etc.	63,84	63,66	44,84	47,01
Mendicité	5,14	5,42	11,46	9,79
Vagabondage	16,30	15,47	11,69	11,39
Autres crimes et délits	3,25	2,28	0,23	0,77
Totaux	98,96	99,09	87,94	88,75
Détenus par correction paternelle	1,04	0,91	12,06	11,25
Ensemble	100	100	100	100

Il ressort de ces chiffres que la proportion des vols qualifiés était un peu plus faible en 1884 pour les garçons, celle des vols simples pour les filles.

D'autre part, en comparant les crimes ou délits commis par les jeunes gens de chaque sexe, on remarque que les maisons d'éducation correctionnelle contenaient quatre fois plus de filles environ que de garçons coupables d'attentat à la pudeur ou aux mœurs, et plus de garçons que de filles coupables de vol ou d'escroquerie.

Lieux d'origine (Tableau IV).

Les départements dans lesquels ont été jugés le plus grand nombre d'enfants sont :

Pour les garçons, ceux de la Seine avec un contingent de 949, du Rhône, 263, du Nord et de la Seine-Inférieure, 232, de la Loire-Inférieure, 197, du Finistère, 196, de l'Ille-et-Vilaine, 159, du Pas-de-Calais, 149, des Côtes-du-Nord, 139, etc;

Pour les filles, ceux de la Seine, 173, de la Seine-Inférieure, 96, de l'Eure, 57, etc.

En ce qui concerne le département de la Seine, la proportion avait diminué d'une année à l'autre de 0,64 p. 100 pour le sexe masculin et de 7,98 p. 100 pour le sexe féminin.

Age des enfants (Tableau V).

Ce tableau présente l'âge des enfants, d'une part au 31 décembre 1884, de l'autre au moment de l'infraction qui a motivé leur envoi en correction. A ce dernier point de vue, on peut faire le rapprochement suivant entre les années 1884 et 1883 :

	GARÇONS		FILLES	
	1884	1883	1884	1883
	0/0	0/0	0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans.....	1,33	1,51	1,37	1,88
De 8 à 10 ans.....	11,43	12,45	8,42	8,26
De 10 à 12 —.....	23,26	24,21	19,73	18,19
De 12 à 14 —.....	32,63	32,34	31,03	30,76
De 14 à 15 —.....	20,08	18,22	23,21	24,52
De plus de 15 ans et moins de 16 ans.....	11,27	11,27	16,24	16,39
Total.....	100	100	100	100

État civil des enfants et situation des familles (Tableau VI).

763 garçons (13,40 p. 100) et 269 filles (20 p. 100) étaient enfants naturels. La proportion, en 1883, était de 15 p. 100 pour les premiers et de 20 p. 100 pour les dernières.

Sous le rapport de la situation des familles, les enfants étaient issus de :

Parents aisés.....	40 garçons.	10 filles.
Parents exerçant des professions		
agricoles.....	1.154 —	184 —
industrielles.....	1.466 —	305 —
diverses.....	2.065 —	498 —
Parents mendiants, vagabonds ou vivant de la prostitution.....	547 —	277 —
Parents inconnus ou disparus.....	389 —	44 —
Total.....	5.661 —	1.318 —

On comptait en outre 860 garçons et 501 filles dont les parents avaient subi des condamnations, 1.967 garçons et 385 filles orphelins d'un de leurs parents, 454 garçons et 204 filles orphelins de père et de mère; enfin 119 garçons et 3 filles élèves des hospices.

Religion (Tableau VII).

Au point de vue religieux, les enfants étaient :

Catholiques.....	5.539 garçons.	1.263 filles.
Protestants.....	112 —	55 —
Israélites.....	10 —	» —

Antécédents judiciaires (Tableau VIII).

Le nombre des enfants ayant été antérieurement envoyés une ou plusieurs fois en correction s'élevait à 646 pour le sexe masculin et 106 pour le sexe féminin, soit 11,41 et 8,04 p. 100. Voici les proportions détaillées comparées à celles de l'année précédente :

	GARÇONS		FILLES	
	1884	1883	1884	1883
<i>Envoyés en correction.</i>				
Une fois.....	7.22	8.01	5.31	5.97
Deux fois.....	2.58	2.95	1.74	2.01
Trois fois.....	0.92	1.21	0.76	0.48
Quatre fois.....	0.32	0.43	0.15	0.42
Cinq fois et plus.....	0.37	0.63	0.08	0.07
	11.41	13.23	8.04	8.95

Les enfants pourvus d'antécédents judiciaires, surtout les garçons, sont donc moins nombreux qu'en 1883.

Professions exercées et degré d'instruction (Tableau IX).

Au moment de leur entrée dans les établissements d'éducation correctionnelle, 3.842 garçons et 826 filles étaient sans profession; les autres exerçaient les professions suivantes:

Industrielles.....	778 garçons.	234 filles.
Agricoles.....	635 —	76 —
Diverses.....	406 —	182 —

A la même date, l'effectif était classé comme il suit sous le rapport de l'instruction.

Illettrés.....	2.658 garçons.	785 filles.
Sachant lire.....	996 —	194 —
— lire et écrire.....	1.431 —	262 —
— lire, écrire et calculer.....	547 —	71 —
Possédant l'instruction primaire complète.....	29 —	3 —
Possédant une instruction supérieure.....	» —	3 —

La proportion des illettrés était la même qu'en 1883 pour les filles (59 p. 100), et 47 p. 100 seulement au lieu de 50 p. 100 pour les garçons.

Enseignement pendant l'année (Tableau X).

En rapprochant les renseignements ci-dessus de ceux que fournit le tableau relatif à l'enseignement, on peut se rendre compte des progrès accomplis par les enfants, depuis qu'ils ont été placés sous la tutelle de l'Administration.

Le tableau ci-après présente leur degré d'instruction à deux époques, au moment de leur envoi en correction et au 31 décembre 1884.

	GARÇONS		FILLES	
	A l'arrivée.	Au 31 décembre 1884.	A l'arrivée.	Au 31 décembre 1884.
Illettrés.....	46.95	6.89	59.56	8.27
Sachant lire.....	17.59	9.13	14.72	9.33
Sachant lire et écrire.....	25.28	22.35	19.88	21.40
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire.....	10.18	61.63	5.84	61.00
	100	100	100	100

Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux enfants présents dans les établissements au 31 décembre 1884.

Le nombre total de ceux qui ont fréquenté l'école pendant l'année a été de 8.167 garçons et 1.939 filles. Leur degré d'instruction, à leur sortie des établissements pour ceux qui ont été libérés, au 31 décembre pour les autres, se trouve consigné dans le tableau suivant, et rapproché des renseignements fournis par la statistique précédente.

	GARÇONS		FILLES	
	1884	1883	1884	1883
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés.....	5.89	5.87	6.96	6.99
Sachant lire.....	8.02	9.19	8.97	9.78
— lire et écrire.....	20.89	20.17	22.44	24.80
— lire, écrire et calculer ..	61.34	58.38	56.58	51.80
Possédant l'instruction primaire complète.....	3.86	6.39	5.05	6.63
	100	100	100	100

On voit que les résultats diffèrent peu d'une année à l'autre, pour l'un et l'autre sexe; cependant la proportion des enfants sachant lire, écrire et calculer était légèrement supérieure en 1884.

Le tableau relatif à l'enseignement indique en outre que des cours spéciaux de dessin et de musique, organisés dans un certain nombre d'établissements, ont reçu 1.450 garçons et 88 filles, et que les bibliothèques qui possédaient 21.382 volumes ont compté 44.958 mises en lecture.

État disciplinaire (Tableau XI).

Les garçons ont été l'objet de 97.357 récompenses, la plus grande partie, 51.153, consistant en récompenses pécuniaires; les filles en avaient reçu 6.029, dont 2.331 en argent.

Quant aux infractions, elles ont été beaucoup plus nombreuses pour les garçons qu'en 1883, 61.515 au lieu de 48.182, quoique la population moyenne eût sensiblement diminué. Pour les filles, au contraire, on n'en comptait que 3.081, contre 3.623 en 1883.

Ces infractions se décomposaient ainsi :

	Garçons.	Filles.
Larcins.....	1.596	191
Immoralité.....	600	203
Voies de fait.....	2.939	15
Paresse.....	10.335	1.113
Insubordination.....	4.553	394
Diverses.....	41.492	1.165

Un nombre égal de punitions avait été prononcé, dont 4.475 de cellule ou cachot, soit 7 p. 100 pour les garçons, et 234, soit 7,50 p. 100 pour les filles. Ces proportions étaient respectivement de près de 10 p. 100 et 9 p. 100 en 1883, ce qui semblerait indiquer que s'il y a eu augmentation de nombre des infractions, d'autre part il y aurait eu plutôt diminution dans leur gravité.

Il faut ajouter en outre que 22 garçons ont été déferés aux tribunaux.

Enfin le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux évasions tentées ou consommées.

	TENTATIVES	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		Suivies de réintégration pendant l'année.	Non suivies de réintégration.
Garçons. { Établissements publics	86	37	13
— privés	91	114	85
Filles.....	4	1	3
	181	152	101

État sanitaire (Tableau XII).

On a enregistré, en 1884, 30.758 journées d'infirmierie et 2.109 cas de maladie, pour les garçons; et, pour les filles, 5.348 journées et 246 cas de maladie. Les décès se sont élevés au chiffre de 99, dont 23 pour les filles. Il y a eu relativement plus de malades parmi les garçons qu'en 1883; mais la situation est plus favorable sous le rapport des journées d'infirmierie et des décès.

Voici, d'autre part, la comparaison détaillée des décès qui se sont produits pendant les deux années :

	GARÇONS		FILLES	
	1884	1883	1884	1883
Phtisie pulmonaire	40.79	29.16	65.22	37.04
Scrofules	6.58	3.13	4.35	7.41
Fièvre typhoïde	7.89	22.92	8.69	18.51
Maladies des voies digestives.....	3.95	3.12	4.35	»
Maladies diverses	40.79	41.67	17.39	37.04
	100	100	100	100

On remarque pour les deux sexes une augmentation des phtisies pulmonaires et une diminution des fièvres typhoïdes.

La proportion des décès à la population moyenne a été de 1,37 p. 100 pour les garçons, de 1,69 p. 100 pour les filles, contre 1,54 et 1,78 p. 100 en 1883. On ne tient pas compte dans ce calcul des décès qui ont eu lieu dans les hôpitaux, et qui n'étaient qu'au nombre de 3 en 1884, au lieu de 6.

La statistique ne constate aucun cas de suicide. On voit que l'état sanitaire a été assez satisfaisant.

Travail (Tableau XIII et XIV).

Les renseignements relatifs au travail se trouvent résumés ci-après :

	GARÇONS			FILLES		
	JOURNÉES de travail.	MOYENNE des tra-vailleurs	OCCUPÉS au 31 décembre 1884.	JOURNÉES de travail.	MOYENNE des tra-vailleurs	OCCUPÉS au 31 décembre 1884.
Services économiques.....	156.475	506	498	78.682	255	292
Travaux agricoles.....	881.513	2.853	2.960	77.570	251	256
Travaux industriels.....	538.407	1.743	1.823	227.812	737	730
	1.576.395	5.102	5.286	384.064	1.243	1.278

Ces renseignements sont peu différents de ceux de la statistique précédente. La proportion des journées de travail à l'ensemble des journées de présence était la même qu'en 1883, de 75 p. 100 environ pour les garçons, de 77 p. 100 pour les filles.

Au 31 décembre 1884, 109 enfants étaient inoccupés pour cause de maladie, 139 pour cause de punition, 167 pour divers motifs, au total 415 enfants.

Libération (Tableaux XV. et XVI).

Les renseignements relatifs à la libération ne s'appliquent qu'aux enfants envoyés en correction par les tribunaux; il n'est pas fait mention de ceux qui sont placés sous la tutelle de l'Administration par l'autorité paternelle.

1.505 garçons et 293 filles ont été libérés dans le courant de l'année 1884, dont 1.280 à l'expiration du temps fixé par la décision judiciaire qui avait prononcé leur envoi en correction, et 518 par suite de mesures de grâce ou mise en liberté provisoire.

151 garçons et 14 filles avaient été déjà enfermés une ou plusieurs fois.

109 enfants étaient hors d'état de gagner leur vie pour les causes ci-après :

	Garçons.	Filles.
Infirmités ou mauvaise santé.	16	4
Défaut d'instruction professionnelle.	56	3
Défaut d'intelligence	20	10

1.183 enfants sont rentrés dans leurs familles; le placement des autres s'est effectué de la manière suivante :

	Garçons.	Filles.
Restés dans l'établissement	16	21
Confiés à des sociétés de patronage	54	25
Engagés militaires	187	»
Placés chez des particuliers	255	57

Enfin le tableau suivant présente la comparaison du degré d'instruction des enfants libérés, aux deux époques de leur envoi en correction et de leur libération.

	GARÇONS		FILLES	
	ENTRÉE	SORTIE	ENTRÉE	SORTIE
Illettrés.	48 04	1 53	60 07	2 05
Sachant lire.	17 34	4 85	21 84	3 07
— lire et écrire	24 32	20 46	17 41	12 97
— lire, écrire et calculer	9 97	50 17	0 68	48 46
Possédant l'instruction primaire complète	0 33	22 99	»	33 45
	100	100	100	100

ALGÉRIE

Il n'existait en Algérie, en 1884, qu'un seul établissement d'éducation correctionnelle, la colonie privée de M'zéra, affectée aux jeunes garçons, dans le département d'Alger.

Mouvement de la population (Tableau I).

Le mouvement de la population se résume ainsi :

Effectif au 31 décembre 1883	134
Entrées pendant l'année	22
Ensemble.	156
Sortis	54
Effectif au 31 décembre 1884	102

On voit que la population avait sensiblement diminué. Il en est de même des journées de détention qui se sont élevées au chiffre de 43.102, contre 50.062 en 1883, et correspondaient à un effectif moyen de 118 enfants.

Répartition au 31 décembre 1884. — Durée de la peine ou de la correction (Tableaux II à IX).

La population de M'zéra était répartie de la manière suivante :

Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration en vertu de l'article 66 du Code pénal.	56
Condamnés (pour 2 ans et moins	5
(pour plus de 2 ans.	41

Comme les années précédentes, la colonie de M'zéra ne contenait aucun enfant envoyé en correction par l'autorité paternelle.

Nature des infractions et juridictions.

Comparés à ceux de 1883, les chiffres qui représentent les crimes, délits ou contraventions donnent les proportions suivantes (Tableau III).

	1884	1883
Assassinat, empoisonnement	1.96	3.73
Meurtre, coups et blessures	15.69	15.67
Incendie	1.96	0.75
Attentat à la pudeur, aux mœurs	23.53	20.15
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	5.88	7.46
Vol simple, escroquerie, etc	48.04	48.51
Divers	2.94	3.73
TOTAUX	100	100

Ces proportions offrent des différences peu sensibles. Si on les rapproche des mêmes indications fournies pour les établissements de la métropole, on remarque que l'Algérie comptait beaucoup plus d'attentats à la pudeur ou aux mœurs, et moins de vols et d'escroqueries.

Les mises sous la tutelle de l'Administration et les condamnations avaient été prononcées : 8 par les tribunaux correctionnels, 16 par les cours d'assises et 8 par les tribunaux militaires ou maritimes.

Lieux d'origine des enfants.

Ils provenaient : 48 du département d'Alger, 29 de celui de Constantine, 23 de celui d'Oran, un du département de la Seine, un des colonies françaises.

Age.

Sous le rapport de l'âge au moment du délit, on peut faire le rapprochement suivant (Tableau V) :

	1884	1883
De 8 à 10 ans	10.78	8.21
— 10 à 12 —	11.76	18.66
— 12 à 14 —	38.24	32.09
— 14 à 15 —	25.49	26.86
De plus de 15 ans	13.73	14.18
TOTAUX	100	100

État civil des enfants et situation des familles.

99 étaient légitimes, 3 naturels (Tableau VI).

Un seul était issu de parents propriétaires ; tous les autres appartenaient à des familles d'ouvriers, la plupart agricoles.

On remarquait en outre que les parents de deux enfants avaient subi des condamnations, que 40 étaient orphelins d'un de leurs parents ou de père et de mère, et qu'un autre avait été élevé dans un hospice.

Religion.

14 enfants étaient catholiques (Tableau VII), les 88 autres professaient la religion musulmane.

Antécédents judiciaires.

6 enfants seulement avaient été déjà enfermés dans des maisons de correction, 3 une fois et 3 deux fois (Tableau VIII).

Professions et instruction.

A leur entrée dans l'établissement, 49 exerçaient des professions agricoles 4 des professions industrielles, 49 n'avaient pas de profession (Tableau IX).

La plupart, 98, étaient illettrés.

Enseignement pendant l'année (Tableau X).

Tous les enfants ont fréquenté l'école en 1884. On peut se rendre compte des résultats obtenus, en consultant le tableau suivant :

	EN ENTRANT à l'école.	EN SORTANT de l'école.
	0/0	0/0
Illettrés	39,10	14,10
Sachant lire	28,85	20,51
— lire et écrire	19,23	29,49
— lire, écrire et calculer	12,82	35,90
Possédant l'instruction primaire complète	»	»
TOTAUX	100	100

La proportion des illettrés s'est donc abaissée d'une manière sensible, celle de l'année précédente étant de 28 p. 100 environ.

Quant aux enfants restant dans la colonie au 31 décembre 1884, ils se classaient ainsi :

- 18 étaient illettrés,
- 21 savaient lire,
- 25 savaient lire et écrire,
- 38 recevaient le complément de l'instruction primaire.

État disciplinaire (Tableau XI).

Le nombre des récompenses s'est élevé à 597, dont 146 en argent, et 14 livrets de caisses d'épargne.

On a prononcé 167 punitions pour le nombre égal d'infractions détaillées ci-après :

Larcin	14
Immoralité	4
Voies de fait	3
Paresse	76
Insubordination	7
Divers	63
Total	<u>167</u>

En outre, 3 évasions avaient été tentées et 3 consommées. Les jeunes gens évadés n'avaient pas été repris au 31 décembre.

État sanitaire (Tableau XII).

La statistique de 1884 ne relève que 11 cas de maladie et 2 décès, contre 21 cas et autant de décès en 1883 ; et au lieu de 937 journées d'infirmierie, on n'en comptait que 237. L'état sanitaire était donc aussi satisfaisant que possible.

Travail (Tableaux XIII et XIV).

Les jeunes gens ont fourni dans le courant de l'année 35.929 journées de travail, à l'intérieur de l'établissement ou dans ses annexes.

Au 31 décembre, un seul était inoccupé pour cause de maladie ; les autres travaillaient, savoir :

- 10 aux services économiques,
- 73 à des services agricoles,
- 18 à des travaux industriels.

Libération (Tableaux XV et XVI).

49 jeunes gens ont été libérés, dont cinq par suite de mise en liberté provisoire ou de grâce, les autres à l'expiration du temps fixé par les tribunaux. 6 avaient des antécédents judiciaires.

Deux seulement, ne jouissant pas d'une bonne santé, n'étaient pas en état de gagner leur vie ; les 47 autres avaient tous appris dans l'établissement des métiers agricoles ou industriels, qui les rendaient capables de se suffire.

Enfin, au point de vue de l'instruction, on constatait que 3 jeunes gens étaient restés illettrés. Les autres qui, à l'exception de trois, étaient arrivés également illettrés à la colonie de M'zéra, avaient tous profité de l'enseignement.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

APPLICATION

du régime d'emprisonnement individuel en France.

Les renseignements recueillis par l'administration sur le fonctionnement du régime de l'emprisonnement individuel en France pendant l'année 1884 ont confirmé les observations faites pendant les années précédentes.

Partout on a de nouveau constaté que la séparation n'avait eu aucune influence fâcheuse sur la santé des détenus; qu'en cellule le travail s'exerçait dans des conditions satisfaisantes et était accepté avec empressement.

En ce qui concerne les prisons de la Seine, l'état statistique suivant indique le mouvement général de la population dans les prisons cellulaires de Mazas et de la Santé.

	MAZAS	SANTÉ (quartier cellulaire.)
Population au 31 décembre 1883	1.039	463
Entrées en 1884	6.732	6.569
Ensemble	7.771	7.032
Sorties en 1884	6.665	6.528
Population au 31 décembre 1884	1.106	504
Journées de détention	375.260	164.435
Population moyenne	1.025	450

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit:

	MAZAS	SANTÉ (Quartier cellulaire.)
<i>Prévenus et condamnés en appel.</i>		
Effectif au 31 décembre 1883	870	35
<i>Entrées en 1884.</i>		
Prévenus.....	6.614	264
Condamnés en appel ou en pourvoi	72	238
Ensemble.....	7.556	537
<i>Sorties en 1884.</i>		
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution	1.954	7
Par suite d'acquiescement	224	33
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement	17	4
Transférés. { Comme présumés aliénés.....	70	12
{ A l'infirmerie centrale.....	38	85
{ Pour causes diverses	883	179
Décédés { Mort naturelle	1	»
{ Suicide	2	»
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif pendant leur séjour en prison	3.707	180
Ensemble.....	6.846	500
Effectif au 31 décembre 1884	710	37
Journées de détention	310.398	9.747
Population moyenne	848	26
<i>Condamnés à titre définitif.</i>		
Effectif au 31 décembre 1883	169	428
<i>Entrées en 1884.</i>		
Condamnés qui étaient entrés au quartier cellulaire en état de prévention ou en appel	3.707	180
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté.....	46	5.549
Condamnés venant du quartier en commun maintenus au quartier cellulaire.....	»	518
Ensemble.....	3.922	6.675

Condamnés à titre définitif (suite.)

Sorties en 1884.

	MAZAS	SANTÉ (quartier cellulaire.)
Après expiration de peine sans réduction.....	1.050	4.749
Par suite de réduction de peine, par application de l'art. 4 de la loi du 5 juin 1875.....	317	294
Transférés dans d'autres prisons.....	2.123	502
Graciés.....	24	184
Transférés. { pour cause d'aliénation mentale.....	3	12
{ à l'infirmerie.....	8	198
{ au quartier en commun	»	268
Décédés. { mort naturelle.....	1	»
{ suicide.....	»	1
Ensemble.....	3.526	6.208
Effectif au 31 décembre 1884.....	396	467
Journées de détention.....	64.862	154.688
Population moyenne.....	177	424

Le fonctionnement du régime de l'emprisonnement individuel dans les prisons de la Seine, pendant l'année 1884, n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Le département de Seine - et - Oise possède actuellement 4 prisons affectées à l'exécution de la loi du 5 juin 1875, savoir: les maisons d'arrêt et de correction d'Étampes, de Pontoise, et de Corbeil; la maison d'arrêt et de justice de Versailles.

Le mouvement de la population dans la prison d'Étampes s'est décomposé comme suit:

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1883	19	»	19
Entrées en 1884	275	11	286
Ensemble.....	294	11	305
Sorties en 1884.....	271	11	282
Population au 31 décembre 1884.....	23	»	23

La population moyenne a été de 22 pour le sexe masculin et de 1 pour le sexe féminin.

Pendant le cours de l'année 1884, un seul individu a présenté des accidents cérébraux ; encore faut-il dire qu'à la suite d'excès alcooliques, il était atteint de *delirium tremens* en entrant dans la prison où il n'est resté que 8 jours.

Tous les détenus qui ont été en cellule pendant plus d'une année en sont sortis sans que leur santé fût altérée.

Le mouvement de la population de la prison de Pontoise s'est décomposé ainsi qu'il suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1883.....	100	11	111
Entrées en 1884.....	906	78	984
Ensemble.....	1.006	89	1.095
Sorties.....	922	82	1.004
Population au 31 décembre 1884.....	84	7	91

La population moyenne a été de 75 pour le sexe masculin et de 8 pour le sexe féminin.

L'état sanitaire a été satisfaisant.

Des conférences fréquentes sur des sujets scientifiques, historiques et de morale ont été suivies avec grand intérêt par les détenus.

A Corbeil, le mouvement de la population s'est décomposé ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1883.....	48	7	35
Entrées en 1884.....	551	58	609
Ensemble.....	599	65	664
Sorties en 1884.....	543	54	597
Population au 31 décembre 1884.....	56	11	67

La population moyenne a été de 46 pour le sexe masculin et de 6 pour le sexe féminin.

Un détenu condamné à cinq ans est renfermé dans la prison de Corbeil depuis plus d'une année; il supporte bien l'isolement et n'a jamais été malade.

L'état sanitaire des autres condamnés a toujours été excellent. On n'a constaté aucun cas d'aliénation mentale.

L'effectif de la maison d'arrêt et de justice de Versailles, pour 1884, s'est décomposé ainsi qu'il suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1883.....	58	»	58
Entrées en 1884.....	1.458	»	1.458
Ensemble.....	1.516	»	1.516
Sorties en 1884.....	1.425	»	1.425
Population au 31 décembre 1884.....	91	»	91

La population moyenne a été de 83 détenus.

Aucun cas d'aliénation mentale n'a été observé. La santé a été bonne.

La prison cellulaire de Versailles est spécialement affectée aux prévenus et aux accusés auxquels on ne peut imposer ni le travail ni l'enseignement; le gardien commis-greffier donne cependant à quelques uns d'entre eux, sur leur demande, des devoirs d'écriture et des problèmes d'arithmétique.

Dans les 4 prisons cellulaires de Seine-et-Oise, la conduite des des détenus a été satisfaisante.

Pour 1884, le mouvement de la population de la maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers, est relaté dans le tableau suivant :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1883.....	115	15	130
Entrées en 1884.....	840	247	1.087
Ensemble.....	955	262	1.217
Sorties en 1884.....	856	241	1.097
Population au 31 décembre 1884.....	99	21	120

La population moyenne a été de 96 hommes et 23 femmes.

L'état de santé des détenus a été satisfaisant : la mortalité n'a pas atteint 2 p. 0/0 ; elle est moindre que dans les prisons en commun.

A Tours, la population s'est répartie comme suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1883.....	92	21	113
Entrées en 1884.....	795	252	1.047
Ensemble.....	887	273	1.160
Sorties en 1884.....	801	252	1.053
Population au 31 décembre 1884.....	86	21	107

La population moyenne a été de 79 pour le sexe masculin et de 18 pour le sexe féminin.

La santé des détenus s'est maintenue dans les conditions les plus favorables. Le nombre des malades des deux sexes traités dans les cellules d'infirmerie a été de 15 hommes et 11 femmes. Le seul décès qui se soit produit est celui d'un vieillard de 72 ans affaibli par l'âge, la misère et les infirmités.

L'amélioration du régime alimentaire par l'addition d'un repas gras le jeudi a eu une influence heureuse sur l'hygiène de la population.

L'enseignement scolaire, dirigé par un professeur du Lycée, a donné les meilleurs résultats. Parmi les 74 détenus qui ont reçu les leçons du maître, 10 étaient illettrés, 9 savaient lire et imparfaitement écrire. Sur ce nombre, 8 sont sortis de l'école, à l'expiration de leur peine, ayant appris à lire; 11 ont appris à écrire, et 34 à calculer. L'instituteur se félicite de la bonne attitude et de l'attention des élèves qui paraissent, à de rares exceptions près, désirer s'instruire.

Les principales industries exercées sont la brosserie, la passementerie, les enveloppes de bouteilles, et pour les femmes, la couture. Malgré la crise commerciale, la moyenne de la main-d'œuvre a pu être maintenue, mais non sans difficultés, au niveau de celle de l'année précédente.

Le chiffre des punitions infligées en 1884 est relativement très faible: 49 pour les hommes, 2 pour les femmes.

Le mouvement de la population de la maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménéhould, pendant le cours de l'année 1884, se décompose ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1883.....	11	2	13
Entrées en 1884.....	109	21	130
Ensemble.....	120	23	143
Sorties en 1884.....	107	22	129
Population au 31 décembre 1884.....	13	1	14

La population moyenne a été de 8 détenus pour le sexe masculin et de 2 pour le sexe féminin.

Il n'y a eu ni maladie ni décès dans le courant de l'année.

Le moral des détenus a été excellent, la discipline régulièrement observée, le chiffre des punitions insignifiant. Le travail a produit 1.997 fr. 86 c. — Le nombre des journées de travail s'est élevé à 9.775, ce qui donne une moyenne de 0.719 par journée.

Pour la maison d'arrêt et de justice de Dijon, le tableau suivant fait ressortir le mouvement d'entrées et de sorties de la population détenue, pendant l'année 1884.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1883.....	9	2	11
Entrées en 1884.....	612	81	693
Ensemble.....	621	83	704
Sorties en 1884.....	593	83	676
Population au 31 décembre 1884.....	28	»	28

La population moyenne a été de 17 pour le sexe masculin et de 3 pour le sexe féminin.

La durée moyenne du séjour a été pour les hommes de 10 jours, et de 12 jours pour les femmes. Le maximum de durée du séjour des détenus à la maison d'arrêt et de justice de Dijon ne dépasse pas 3 mois, c'est-à-dire l'intervalle compris entre deux sessions de la Cour d'assises.

L'état sanitaire n'a rien laissé à désirer.

Les travaux de construction des prisons de Besançon, Bourges et Chaumont ont été entièrement terminés dans les derniers mois de 1884. Il a été procédé à l'acquisition et à l'installation du mobilier de ces établissements.

Le tableau ci-après indique le nom des maisons cellulaires classées au 31 décembre 1884, ainsi que la contenance totale de chacune d'elles :

ÉTABLISSEMENTS	CELLULES de DÉTENTION		CELLULES de PUNITION		CELLULES d'INFIRMERIE		TOTAL des CELLULES par établissement.
	Hommes.	Femmes.	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Mazas	134	»	18	»	»	»	1.152
La Santé	464	»	12	»	»	»	476
Dépôt, près la préfecture	17	»	»	»	»	»	17
Angers	164	82	4	2	2	6	260
Corbeil	41	12	1	1	2	1	58
Dijon	30	7	»	»	1	1	39
Etampes	29	5	2	»	1	»	37
Pontoise	76	15	3	1	3	1	99
Sainte-Menehould	27	4	1	1	1	1	35
Tours	83	21	1	»	3	1	109
Versailles	56	»	3	»	»	»	59
Totaux.....	2.121	146	45	5	13	11	2.341
	2.267		74				
TOTAL GÉNÉRAL....	2.341						

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

FRANCE

Les renseignements statistiques sur les maisons d'arrêt, de justice et de correction sont répartis en huit tableaux, relatifs au mouvement de la population, au caractère légal de la détention, à l'état sanitaire, moral ou disciplinaire, à l'enseignement et au travail.

Le tableau II (caractère de la détention) se rapporte exclusivement aux détenus présents au 31 décembre 1884, les autres à l'ensemble des détenus ayant séjourné pendant l'année dans les établissements.

Mouvement général de la population. — Répartition de l'effectif au 31 décembre 1884 (Tableaux I et II).

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Effectif au 31 décembre 1883	20.545	3.913	24.458
Entrées	231.835	58.356	290.191
Ensemble.....	252.380	62.269	314.649
Sorties.....	231.123	58.295	289.418
Effectif au 31 décembre 1884	21.257	3.974	25.231

Les journées de détention forment un total de 8.620.844 dont 7.122.041 pour le sexe masculin et 1.498.803 pour le sexe féminin. Ces chiffres correspondent à des effectifs moyens de 19.459 hommes et 4.095 femmes, ensemble 23.554 individus.

La population au 31 décembre 1884 était supérieure à celle de la fin de l'année précédente de 712 hommes et 61 femmes. Mais comme d'autre part on comptait moins de journées de détention, quoique l'année fût bissextile, et par suite une population moyenne moins élevée (celle de 1883 était de 19.810 hommes et de 4,124 femmes), il est permis de croire que l'augmentation de l'effectif au 31 décembre était due à des causes accidentelles et passagères.

Les prisons de la Seine avaient un effectif moyen de 4.631 hommes et 1.605 femmes, soit 23,90 et 39,19 p. 100, contre 25,80 et 37,95 p. 100 en 1883. Le contingent avait diminué pour le sexe masculin et augmenté pour le sexe féminin.

La situation des détenus au 31 décembre 1884, sous le rapport du caractère légal de la détention, peut se résumer de la manière suivante:

	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ		
	Nombre.	1884	1883	Nombre.	1884	1883
Prévenus ou accusés, condamnés en appel ou en pourvoi		0/0	0/0		0/0	0/0
Attendant leur transfert à leur destination légale	5.685	26,74	27,06	845	21,26	19,14
A l'emprisonnement de simple police	606	2,85	2,23	93	2,34	1,76
A l'emprisonnement correctionnel	79	0,37	0,43	105	2,64	3,14
pour un mois et au-dessous	2.901	13,65	12,50	406	10,22	10,38
pour plus d'un mois jusqu'à deux	1.964	9,24	9,86	336	8,46	9,71
pour plus de deux mois jusqu'à trois	2.372	11,16	11,50	448	11,27	10,32
pour plus de trois mois à un an	5.798	27,28	26,14	803	20,21	23,15
pour plus d'un an, autorisés exceptionnellement à y subir leur peine	40	0,19	0,18	20	0,50	0,82
pour dettes envers l'État	645	3,03	2,50	108	2,72	2,61
pour dettes envers les particuliers	10	0,05	0,04	3	0,08	0,03
par mesure administrative	749	3,52	4,91	775	19,50	17,35
Passagers civils	96	0,45	0,51	4	0,10	0,36
— militaires ou marins	19	0,09	0,13	»	»	»
Jeunes gens détenus à divers titres	293	1,38	1,61	28	0,70	1,23
TOTAUX	21.257	100	100	3.974	100	100

Il ressort de ces chiffres que la situation légale des détenus avait subi peu de variations d'une année à l'autre; cependant il convient de signaler une augmentation de 1,34 p. 100 d'hommes condamnés à l'emprisonnement correctionnel, et une diminution de 3,72 p. 100 de femmes de cette même catégorie. On remarque également, pour le sexe masculin, que les condamnés à plus de trois mois étaient plus nombreux qu'en 1883, ainsi que les con-

damnés à un mois et au-dessous; pour le sexe féminin, les peines de trois mois à un an s'étaient abaissées dans la proportion de 3 p. 100 environ.

862 hommes et 174 femmes ont été libérés en 1884 par suite de mesures de grâce; il n'y en avait eu en 1883 que 594 et 146.

Enfin 5 hommes ont subi la peine capitale, contre 3 seulement en 1883; les exécutions ont eu lieu à Tulle, Montbrison, Douai, Saint-Omer et Paris.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

Le tableau suivant présente quelques indications qui permettent d'apprécier la situation sanitaire de l'ensemble des établissements pendant l'année 1884.

	SEXE MASCULIN		SEXE FÉMININ	
	1884	1883	1884	1883
Maladies ..				
{ aiguës	5.616	5.328	1.506	1.373
{ chroniques	3.922	4.526	2.552	2.943
Ensemble	9.538	9.854	4.058	4.316
Journées ..				
{ d'infirmérie	145.932	152.823	157.194	156.988
{ d'hôpital	8.600	9.150	2.561	2.865
Ensemble	154.532	161.973	159.755	159.853
Décès				
{ à l'infirmérie	675	753	177	161
{ suicides	16	17	3	2
{ à l'hôpital	66	50	8	9
Ensemble	757	820	188	172
Rapport des journées de maladies aux journées de détention	0/0	0/0	0/0	0/0
	2,17	2,24	10,66	10,59
Rapport des décès à la population moyenne	3,89	4,10	4,59	4,17
Rapport des décès au nombre des malades traités	7,94	8,32	4,63	3,98

Il ressort des proportions ci-dessus que l'état sanitaire était plus satisfaisant pour les hommes en 1884 qu'en 1883, un peu moins satisfaisant pour les femmes. On voit en effet que pour ces dernières les décès et les journées d'infirmierie étaient relativement un peu plus nombreux.

Le nombre des suicides n'avait pas varié d'une manière sensible.

Au 31 décembre 1884, il restait dans les infirmeries 450 hommes et 427 femmes, et à l'hôpital 22 individus, dont 3 seulement du sexe féminin. Ces chiffres sont peu différents de ceux de l'année précédente.

Dans le département de la Seine, en particulier, le rapport des décès au nombre des malades traités, était plus élevé que dans les autres départements (8,17 et 4,73 p. 100); il y avait relativement beaucoup plus de journées d'infirmierie (4,89 et 23,43 p. 100 de l'ensemble des journées de détention).

Le tableau IV se rapporte spécialement aux détenus atteints d'épilepsie et d'aliénation mentale.

Les cas d'aliénation mentale, avec ou sans épilepsie, se sont élevés aux chiffres de 622 pour le sexe masculin et 245 pour le sexe féminin; sur ces chiffres on comptait 549 hommes et 217 femmes, inculpés, prévenus et accusés. Le département de la Seine avait fourni, à lui seul, un contingent de 383 hommes et 180 femmes, soit 563 individus sur un ensemble de 867.

On avait constaté en outre 300 cas d'épilepsie sans aliénation mentale pour les deux sexes.

État disciplinaire (Tableau V).

37.117 infractions, ayant motivé autant de punitions, sont imputables :

	Hommes.	Femmes.
A des actes de violence	2.553	189
— d'immoralité	677	119
A des refus de travail	1.727	99
Infractions diverses	29.645	2.108
	<u>34.602</u>	<u>2.515</u>
	37.117	

Les punitions ont consisté en :

	Hommes.	Femmes.
Cellule	11.929	1.158
Pain sec	13.266	771
Autres privations alimentaires	3.184	182
Amendes	2.388	57
Autres punitions	3.835	347

En 1883, il n'avait été prononcé que 33.613 punitions, soit 3.504 en moins. L'augmentation porte exclusivement sur le sexe masculin; pour le sexe féminin, il y a au contraire diminution, 2.515 au lieu de 2.684.

94 individus, dont 4 femmes, étaient en cellule au 31 décembre 1884.

Le nombre des individus punis s'est élevé à 21.851, dont 1.577 pour les femmes.

Ont encouru :

	Hommes.	Femmes.
Une punition	13.139	1.095
Deux punitions	4.123	303
Trois punitions et plus	3.012	179
	<u>20.274</u>	<u>1.577</u>

En 1883, il n'y avait eu que 19.505 individus punis, dont 1.666 femmes.

Les tentatives d'évasion ont été au nombre de 67, au lieu de 68 l'année précédente; les évasions consommées, 25 au lieu de 51. 17 évadés avaient été repris avant le 31 décembre.

Enfin 55 peines ont été prononcées par les tribunaux pour des crimes et des délits commis pendant la détention. Elles se répartissaient ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Afflictives et infamantes	2	»
Correctionnelles	50	3
	<u>52</u>	<u>3</u>
	55	

La plupart de ces condamnations ont été motivées par des outrages, menaces, voies de fait envers le personnel de garde, et des coups et blessures envers des codétenus.

Enseignement (Tableau VI).

	HOMMES	FEMMES
Les écoles comptaient au 31 décembre 1883...	1.975	475
Entrées.....	11.284	1.604
Ensemble.....	13.259	2.079
Sorties.....	11.350	1.855
Effectif au 31 décembre 1884.....	1.909	224

Le tableau suivant permet d'apprécier les résultats obtenus.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Illettrés.....	Ayant appris à lire.....	1.298	182	1.480
	Ayant appris à lire et à écrire.....	1.262	195	1.457
Sachant lire..	Ayant fait des progrès...	1.330	117	1.447
	N'ayant pas fait de progrès	1.248	88	1.336
Sachant lire et écrire.....	Ayant appris à écrire....	1.074	357	1.431
	Ayant appris à écrire et à calculer.....	1.124	183	1.307
Possédant une instruction plus développée	Ayant fait des progrès...	832	194	1.026
	N'ayant pas fait de progrès	773	100	873
	Ayant fait des progrès...	2.107	277	2.384
	N'ayant pas fait de progrès	693	248	941
	Ayant fait des progrès...	1.152	100	1.252
	N'ayant pas fait de progrès	366	38	404
	13.259	2.079	15.338	
	15.338			

Travail (Tableaux VII et VIII).

La moyenne des détenus occupés pendant l'année 1884 a été de 10.782 hommes et 2.308 femmes, contre 10.895 et 2.282 en 1883. Le rapport de l'effectif des individus occupés à la population moyenne générale des établissements, était de 55.41 et 56.36 p. 100, au lieu de 54.44 et 55.33 p. 100 en 1883. A ce point de vue, il y avait donc amélioration.

Dans la Seine, la population des occupés n'était que de 49.71 et 51.37 p. 100.

L'ensemble des journées de travail s'est élevé à 4.045.349, dont 712.875 pour le sexe féminin, et le produit total du travail à la somme de 2.278.477 fr. 06 c., qui se répartissait ainsi:

	fr. c.
Au Trésor.....	148.851 92
Aux entrepreneurs.....	924.623 73
Aux détenus (hommes).....	1.019.821 14
— (femmes).....	185.180 27
Total.....	2.278.477 06

Les rendements moyens ont été:

1° Par journée de travail, de 0 fr. 58 c. pour les hommes, et de 0 fr. 49 c. pour les femmes;

2° Par journée de détention, de 0 fr. 27 c. pour les hommes, et de 0 fr. 23 c. pour les femmes.

Pour la Seine en particulier, on relevait des moyennes de 0 fr. 59 c. et 0 fr. 58 c., d'une part, de 0 fr. 25 c. de l'autre, pour les deux sexes.

Les départements qui ont donné les moyennes les plus élevées sont : pour le sexe masculin, l'Aube, avec 0 fr. 99 c.; la Marne, 0 fr. 88 c., la Meurthe-et-Moselle et le Loiret, 0 fr. 86 c. ; pour le sexe féminin, la Meurthe-et-Moselle, avec 0 fr. 69 c., les Vosges, 0 fr. 65 c., la Seine-et-Marne et les Pyrénées-Orientales, 0 fr. 64 c.

La part concédée aux détenus sur leur travail correspondait aux moyennes ci-après :

	fr. c.
Hommes.....	0 30 60
Femmes.....	0 25 98

Les industries exploitées étaient les mêmes que pendant les années précédentes, une seule, la chaussonnerie, a donné un produit notablement supérieur à celui de 1883, (389.744 fr. 25 c. au lieu de 327.788 fr. 57 c.).

ALGÉRIE

Mouvement de la population. — Caractère légal de la détention.
(Tableaux I et II).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1883.....	3.358	80	3.438
Entrées.....	44.828	2.156	46.984
Ensemble.....	48.186	2.236	50.422
Sorties.....	45.303	2.152	47.455
Effectif au 31 décembre 1884.....	2.883	84	2.967

L'ensemble des journées de détention s'étant élevé à 1.153.720 pour les hommes et 33.480 pour les femmes, la population moyenne ressort à 3.152 et 91, contre 3.439 et 94, soit une différence en moins de 287 hommes et 3 femmes.

Il y a donc eu diminution pour les deux sexes, quoique le tableau ci-dessus porte, au 31 décembre 1884, un effectif légèrement supérieur de femmes.

La situation des 2.967 détenus présents dans les prisons de l'Algérie à la fin de 1884 peut se résumer de la manière suivante:

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.249	53	1.302	
CONDAMNÉS à l'emprisonnement correctionnel	Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	232	1	233
	A l'emprisonnement de simple police..	62	3	65
	pour un mois et au-dessous...	174	8	182
	pour plus d'un mois jusqu'à deux.....	97	5	102
	pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	203	6	209
	pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	527	7	534
	pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement).....	4	»	4
	Détenus pour dettes envers l'État.....	129	1	130
	— — — des particuliers..	7	»	7
	— par mesure administrative.....	48	»	48
Passagers civils.....	100	»	100	
— militaires et marins.....	20	»	20	
Jeunes détenus.....	31	»	31	
TOTAUX.....	2.883	84	2.967	

Un seul détenu du sexe masculin a été exécuté à Batna.

Enfin le nombre des prisons annexes s'est élevé de 59 à 74.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

Les chiffres suivants tirés des tableaux III et IV permettent d'apprécier la situation au point de vue sanitaire, dans le courant de l'année 1884.

	HOMMES		FEMMES		
	1884	1883	1884	1883	
Maladies {	aigües.....	622	769	14	44
	chroniques.....	331	236	3	35
	Ensemble.....	953	1.005	17	79
Journées {	d'infirmérie.....	12.825	15.544	125	564
	d'hôpital.....	2.083	4.009	154	216
	Ensemble.....	14.908	19.553	279	780
Décès {	à l'infirmérie.....	85	100	1	»
	suicides.....	»	1	»	»
	à l'hôpital.....	15	22	»	1
	Ensemble.....	100	123	1	1
Rapport des journées de maladie aux journées de détention....	0/0	0/0	0/0	0/0	
Rapport des décès à la population moyenne.....	1,29	1,56	0,83	2,16	
Rapport des décès au nombre de malades traités.....	3,17	3,58	1,10	1,06	
	10,49	12,23	5,88	1,27	

Les indications qui ressortent de ce tableau montrent que la situation sanitaire s'est de beaucoup améliorée, tant sous le rapport des cas de maladie et des décès que sous le rapport des journées d'infirmérie dont le nombre s'est abaissé. On remarque enfin que le nombre des malades décédés a diminué de près de 2 p. 100 pour les hommes.

On n'a constaté que 5 cas d'aliénation mentale chez des individus du sexe masculin et 5 cas d'épilepsie, dont 1 chez les femmes.

État disciplinaire (Tableau V).

Les tribunaux ont prononcé 5 peines correctionnelles pour coups et blessures à des gardiens ou à des détenus et pour tentatives d'évasion avec bris de clôture.

2.575 infractions ayant motivé un nombre égal de punitions ont été relevées en 1884. La statistique précédente en mentionnait 2.890, soit 315 en plus.

Les cellules de punition ne renfermaient que 7 individus au 31 décembre 1884, au lieu de 19 en 1883.

Par contre, on a compté 12 tentatives d'évasion, au lieu de 2, et 38 évasions consommées, au lieu de 27.

Enseignement. — Travail (Tableaux VI à VIII).

Le nombre moyen des détenus occupés a été de 988 pour le sexe masculin, et de 12 pour le sexe féminin, au lieu de 942 et 17 en 1883. Ils ont fourni, les uns 305.128, les autres 3.722 journées de travail, au total 308.850, et produit une somme de 147.124 fr. 28 c. dont 1.117 fr. 32 c. pour les femmes.

Les moyennes du rendement ont été de :

1° Par journée de travail, de 0 fr. 48 c. contre 0 fr. 45 c. en 1883.

2° Par journée de détention, de 0 fr. 12 c. contre 0 fr. 10 c.

Sur le produit du travail, une somme de 71.410 fr. 11 c. a été attribuée aux entrepreneurs. Le reste, c'est-à-dire 75.131 fr. 29 c. pour les hommes, 582 fr. 88 c. pour les femmes, a été concédé aux détenus, soit en moyenne 0 fr. 2462 et 0 fr. 1566, par individu et par jour.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

FRANCE ET ALGÉRIE

La France contenait, au 31 décembre 1884, 3.094 chambres et 35 dépôts de sûreté; l'Algérie, 97 chambres et 1 dépôt.

Le mouvement de la population est résumé dans le tableau suivant:

	FRANCE		ALGÉRIE	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Effectif au 31 décembre 1883.....	50	1	70	»
Entrées pendant l'année.....	58.575	6.220	13.202	586
Sorties..... Ensemble ...	58.625	6.221	13.272	586
Sorties.....	58.596	6.219	13.246	586
Effectif au 31 décembre 1884....	29	2	26	»

Ce mouvement correspond à un ensemble de 105.679 journées de détention dont 71.446 pour la France et 34.233 pour l'Algérie.

On ne mentionne aucune évasion.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPOT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

Les condamnés aux travaux forcés sont enfermés au dépôt de Saint-Martin-de-Ré en attendant leur transfèrement à la Nouvelle-Calédonie ou à la Guyane.

La statistique de cet établissement comprend vingt-trois tableaux, relatifs au mouvement d'entrée et de sortie et aux départs des paquebots (Tableaux I et I *bis*), à la répartition des condamnés reçus pendant l'année suivant la juridiction et la pénalité, le motif de la condamnation, la provenance et l'origine, l'âge, l'état civil, la religion, les professions, les antécédents judiciaires, etc. (Tableaux II à XII), aux grâces et à la discipline (XIII et XIV), à l'état sanitaire (XV à XVII), au travail et au pécule (XVIII à XX). Les deux derniers ont trait à la répartition des journées de détention et de la population du dépôt au 31 décembre 1884.

Les tableaux II à XII se rapportent exclusivement aux individus entrés dans le courant de l'année.

*Mouvement de la population (Tableaux I et I *bis*).*

L'effectif au 31 décembre 1883 était de	323
Entrées	823
	Ensemble
Sorties	1146
Effectif au 31 décembre 1884	1011
	135

Ce mouvement correspond à un total de 63.504 journées de détention et un effectif moyen de 173 individus. L'année précédente la moyenne était de 260, et l'on comptait 94.763 journées de détention.

Trois paquebots sont partis à destination de la Nouvelle-Calédonie et ont emporté : «le Fontenoy» 309 forçats, «le Navarin» 310 et «la Loire» 324. En outre 38 condamnés ont été transportés sur leur demande à la Guyane française.

26 détenus ayant obtenu la commutation de leur peine avaient été transférés dans d'autres prisons.

Enfin les 135 qui restaient au 31 décembre 1884 avaient été maintenus provisoirement pour raison de santé ou bien étaient arrivés au dépôt après le départ du dernier paquebot, qui avait eu lieu le 7 novembre.

Répartition des condamnés entrés pendant l'année
(Tableaux II à XII).

Juridiction et pénalité. — 768 condamnés avaient été jugés par les Cours d'assises; 55 par les tribunaux militaires. La durée des peines encourues était proportionnellement la suivante :

	1884	1883
De 5 à 7 ans.....	26,24	28,64
De plus de 7 à 10 ans.....	43,62	38,93
De plus de 10 à 15 ans.....	10,09	6,94
De plus de 15 à 20 ans.....	10,57	10,29
A plus de 20 ans.....	»	0,11
A perpétuité.....	9,48	15,09
	100	100

On remarque une certaine diminution dans la proportion des condamnations aux travaux forcés à perpétuité.

Crimes.

Les crimes qui ont donné lieu au plus grand nombre de condamnations sont :

L'assassinat, l'empoisonnement, le meurtre, le parricide, etc.	19,20 p. 100	contre	18,57 p. 100	en 1883.
L'incendie	4,62	—	5,48	—
Le vol qualifié	61,72	—	58,61	—
Le viol et l'attentat à la pudeur.	8,02	—	7,71	—

La seule différence appréciable est celle qui consiste dans l'augmentation des vols qualifiés.

Lieu de condamnation.

Tous les départements ont fourni un contingent de condamnés au dépôt de forçats, sauf cinq, la Lozère, les Pyrénées-Orientales, le Territoire de Belfort, la Savoie et le Tarn-et-Garonne.

La Seine vient en première ligne avec 132 individus au lieu de 139 en 1883. Les Bouches-du-Rhône figurent dans le contingent total pour 39 condamnés, le Nord pour 31.

Étrangers.

Les étrangers sont au nombre de 105, parmi lesquels on compte 40 Italiens, 21 Belges, 19 Espagnols, 11 Allemands et 7 Suisses. Il y en avait 130 en 1883.

Age.

Les condamnés aux travaux forcés sont ainsi répartis d'après leur âge :

	1884	1883
De 16 à 20 ans	15.92	16.11
De 21 à 25 —	26.00	27.18
De 25 à 30 —	20.41	20.02
De 30 à 40 —	21.87	21.14
De 40 à 50 —	10.81	10.74
De 50 à 60 —	4.99	4.81
	100	100

On voit que les différentes catégories ont subi des variations peu importantes d'une année à l'autre.

Les tableaux VII et VIII sont relatifs à l'état civil et à la religion des condamnés; le premier constate qu'il y avait 616 célibataires et veufs dont 17 ayant des enfants et 599 sans enfants; les condamnés mariés étaient au nombre de 207: 167 avec enfants et 40 sans enfants.

Professions.

Au point de vue de la profession, les renseignements fournis donnent les principales indications ci-dessous :

187 journaliers, manœuvres. etc.,
 129 ouvriers agricoles,
 39 ouvriers cordonniers, piqueurs, etc.,
 31 ouvriers menuisiers, ébénistes, etc.,
 31 domestiques de ville,
 55 militaires ou marins.

Antécédents judiciaires.

La proportion des individus qui avaient des antécédents judiciaires avant leur dernière condamnation a été plus forte qu'en 1883 ; elle était de 76 p. 100, au lieu de 65 p. 100.

Voici quelques renseignements pouvant servir à faire la comparaison entre les deux années :

	1884	1883
Ayant subi des condamnations entraînant la peine de la récidive	0/0	0/0
Ayant subi des condamnations d'un an et au-dessous.	36.09	32.00
Ayant été enfermés dans un établissement d'éducation correctionnelle	9.24	3.47

Au point de vue des parts qu'ils recevaient sur le produit de leur travail, et dont la quotité dépend de la catégorie pénale, les condamnés aux travaux forcés étaient ainsi classés :

119 recevaient un dixième.
 182 — deux dixièmes.
 522 — trois —

Instruction.

Le nombre des illettrés s'était notablement abaissé en 1884, 13.61 p. 100 au lieu de 22 p. 100, et on comptait 125 individus sachant au moins lire, écrire et calculer, soit 15 p. 100 au lieu de 4.70 en 1883.

Grâces, commutations, etc.

Il y a eu en 1884, 26 commutations, dont 23 en réclusion et 3 en emprisonnement, et 10 réductions de peine.

Etat disciplinaire.

La conduite des détenus pendant leur séjour à Saint-Martin-de-Ré a été assez satisfaisante, et le nombre des infractions bien infé-

rieur à celui que signalait la précédente statistique. On n'en a relevé que 139, au lieu de 370. Cette diminution très considérable porte principalement sur les voies de fait envers des codétenus, les rébellions, les attentats aux mœurs et les infractions au silence.

Il faut noter aussi que les punitions prononcées ont été moins graves ; c'est ainsi que 7 journées de cellule seulement ont été infligées au lieu de 131 en 1883.

Enfin aucune évasion n'a été tentée, ni consommée.

État sanitaire.

197 cas de maladie et 4 décès ont été constatés en 1884.

Ces derniers ont été occasionnés :

3 par des phtisies pulmonaires,
 1 par une albuminurie.

Les maladies les plus fréquentes étaient des maladies de l'appareil digestif, et en particulier les gastrites, entérites et diarrhées.

Le rapport des décès à la population moyenne n'était que de 2,31 p. 100 ; il avait été de 3,46 l'année précédente.

Le tableau XVII, relatif à l'aliénation mentale et l'épilepsie, signale 8 cas de cette dernière maladie et une tentative de suicide par strangulation.

Travail et pécule.

Les condamnés ont fourni un ensemble de 42.829 journées de travail, correspondant à une moyenne de 139 travailleurs, et le produit de la main-d'œuvre s'est élevé à la somme de 25.934 fr. 70 c., y compris 76 fr. 50 c. de gratifications.

Le rendement moyen est de 0 fr. 6055 contre 0 fr. 4075 en 1883. Les industries dont les moyennes ont le plus augmenté sont l'effilochage de cordes et la confection de vêtements, avec 0 fr. 4478 et 0 fr. 7125, au lieu de 0 fr. 1312 et 0 fr. 4505.

Le produit du travail a été réparti de la manière suivante :

Aux détenus.....	fr. c.
Aux entrepreneurs.....	6.649 48
Au Trésor.....	19.280 62
	4 60
Total.....	25.934 70

Le montant total des dépenses faites par les condamnés sur leur pécule (Tableau XX) a été de 11.363 fr. 85 c., dont 10. 736 fr. 98 c. à la cantine, pour achat d'aliments, d'effets d'habillement, etc.

L'administration a en outre fait distribuer du pain à titre gratuit pour une somme de 216 fr. 73 c.

Répartition des journées de détention.

On peut au moyen de ce tableau jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation de l'établissement pendant toute l'année, et la comparer avec celle de l'année précédente. Ce rapprochement donne les proportions ci-après.

	1884	1883	
	0/0	0/0	
Travail en commun.....	67,44	71,61	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivants.....	1,33	0,94
	Jours fériés.....	7,73	8,51
	Par prescription médicale.....	0,09	0,16
	Par expectative d'embarquement.....	20,06	15,35
Infirmerie.....	3,22	2,86	
Cellule sans travail.....	0,13	0,57	
TOTAUX.....	100	100	

On voit que le nombre des journées d'expectative d'embarquement a été relativement plus considérable en 1884 et a diminué d'autant le nombre des journées de travail.

SIXIÈME PARTIE.

DÉPENSES. — ÉTAT DU PERSONNEL.

Les crédits ouverts par la loi annuelle des finances et par des lois spéciales s'élèvent à la somme de 25.934.755 fr., savoir :

Chapitre	XXI. — Personnel.....	6.029.818
—	XXII. — Entretien des détenus.....	12.309.495
—	XXIII. — Remboursements divers pour frais de séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires.....	43.075
—	XXIV. — Transport des détenus et des libérés, secours de route.....	520.000
—	XXV. — Travaux ordinaires aux bâtiments, (entreprise).....	220.000
—	XXVI. — Mobilier (entreprise).....	222.393
—	XXVII. — Travaux ordinaires aux bâtiments et mobilier (régie).....	349.900
—	XXVIII. — Exploitations agricoles.....	363.977
—	XXIX. — Dépenses accessoires.....	381.948
—	XXX. — Subventions aux institutions de patronage.....	60.000
—	XXXI. — Acquisitions et constructions....	560.000
—	XXXII. — Acquisition de la colonie du Val-d'Yèvre, 5 ^e annuité.....	70.149
—	XXXIII. — Subvention aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875.....	674.000
Chapitre unique.	— Remboursements sur les produits du travail des détenus.....	4.130.000
	TOTAL ÉGAL.....	25.934.755

Cette somme de 24.600.566 fr. 55 c. doit être diminuée des produits du travail et autres produits versés au Trésor, soit :

FRANCE	
	fr. c.
Maisons centrales.....	4.167.588 49
Pénitenciers agricoles.....	224.906 39
Dépôt de forçats.....	42.015 75
Etablissements publics de jeunes détenus.....	131.959 26
Prisons de la Seine.....	329.965 35

ALGÉRIE	
Maisons centrales et pénitencier agricole.....	292.643 34
Total.....	5.189.078 58

Ce qui réduit la dépense nette à la charge du Trésor à 19.411.487 fr. 97.

Une somme de 338.986 fr. 95. a été imputée sur le chapitre 33. Les départements qui ont obtenu des subventions, en vue de l'application de la loi du 5 juin 1875, sont les suivants :

	fr. c.
Alpes-Maritimes.....	258.582 57
Cher.....	14.940 95
Doubs.....	2.826 25
Loire.....	61.278 13
Marne (Haute-).	1.269 74
Seine-et-Oise.....	89 31
Total.....	338.986 95

Les dépenses afférentes aux acquisitions et constructions se sont élevées à la somme de 508.182 fr. 95 se répartissant ainsi :

FRANCE	
<i>Maisons centrales (Entreprise).</i>	
	fr. c.
Aniane. — Acquisition de la mitoyenneté d'un mur...	1.465 14
Beaulieu. — Frais occasionnés par des achats de terrain.	546 43
Loos. — Renouvellement de toitures.....	6.221 76
Fouilleuse. — Constructions diverses.....	15.151 04
Rennes. — Alimentation hydraulique du quartier cellulaire, honoraires de l'architecte, etc.....	7.885 92
A reporter.....	31.270 29

<i>Maisons centrales (Régie).</i>	Report	31.270 29
Fontevault. — Construction d'un moulin.....	12.585 00	
Melun. — Construction des bâtiments des dortoirs cellulaires.....	247.656 66	

<i>Pénitenciers agricoles</i>		
Casabianda. — Comblement de la cuvette de l'étang dit <i>del Sale</i>	16.707 35	
Castelluccio. — Construction d'un four.....	2.678 00	

<i>Établissements publics d'éducation correctionnelle.</i>		
Saint-Hilaire. — Creusement d'un puits et constructions diverses.....	10.154 46	
Val-d'Yèvre. — Travaux de constructions.....	83.100 49	

ALGÉRIE		
Pénitencier agricole de Berrouaghia. — Constructions de caves et de divers bâtiments.....	104.030 70	
Total égal.....	508.182 95	

Abstraction faite des dépenses occasionnées par les constructions dans les établissements appartenant à l'État (Chap. 31) et après déduction des produits versés en numéraire au Trésor, le prix, par journée de détention, ressort ainsi qu'il suit pour les diverses catégories d'établissements. (Tableaux II à IV).

FRANCE			
	fr. c.	contre	fr. c.
Maisons centrales de force et de correction	0 70		0 67 en 1883.
Pénitenciers agricoles.....	1 60	—	1 68 —
Dépôt de forçats.....	1 58	—	1 26 —
Maisons d'arrêt, de justice et de correction. {			
Seine.....	0 86	—	0 84 —
autres départements... {	1 00	—	0 98 —
Etablissements publics, garçons {	1 40	—	1 30 —
de jeunes détenus..... {	0 77	—	0 77 —
privés, — {	0 77	—	0 77 —
jeunes détenues {	0 64	—	0 70 —

ALGÉRIE			
Maisons centrales et pénitenciers agricoles	1 08	—	1 40 —
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.	1 12	—	0 93 —
Etablissement privé pour jeunes détenus..	1 00	—	1 00 —

Ces indications donnent lieu de constater les augmentations ou les diminutions du prix moyen par journée de détention tant en France qu'en Algérie.

Personnel.

Le personnel de l'Administration pénitentiaire comprenait 5.001 agents, répartis de la manière suivante au 31 décembre 1884:

	Administration. Services économiques. Services agricoles. Comptabilité.	ENSEIGNEMENT	CULTES	SERVICE DE SANTÉ	SERVICE DES BATIMENTS	GARDIENS-CHEFS	Premiers-Gardiens. Gardiens commis-greffiers. Gardiens ordinaires. Contro-maîtres.	SURVEILLANTES.	TOTAL
FRANCE									
Maisons centrales et pénitenciers agricoles...	139	17	31	38	20	17	866	115	1.243
Dépôt de forçats	3	»	2	1	1	1	25	»	33
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Seine)	41	2	12	24	»	9	273	71	432
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements).	46	52	379	360	»	372	851	466	2.526
Établissements publics de jeunes détenus ...	32	12	7	5	»	6	199	»	261
Transports cellulaires.	2	»	»	1	»	30	41	»	74
ALGÉRIE									
Maisons centrales et pénitenciers agricoles ..	17	2	2	4	2	2	117	6	152
Maisons d'arrêt, de justice et de correction et prisons annexes	14	»	3	17	»	39	197	10	280
TOTAUX....	294	85	436	450	23	476	2.569	668	5.001

Le nombre total des agents était de 4.915 en 1883; la différence provient de la nécessité où s'est trouvée l'Administration d'augmenter le service de surveillance dans un certain nombre d'établissements. Le département de la Seine comptait 34 agents de plus qu'au 31 décembre de l'année précédente.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le Conseiller d'État,
Directeur de l'Administration pénitentiaire,
L. HERBETTE.

I

TRANSFÈREMENTS PAR LES VOITURES CELLULAIRES DES DÉTENUS ET CONDAMNÉS DE TOUTES CATÉGORIES

N^{os}
des tableaux

- I. — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Hommes et jeunes garçons).
- I (bis). — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Femmes et jeunes filles).
- II. — Répartition des étrangers expulsés du territoire français et transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.